



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES

ANNEXES

Exercice 2019

TRÉSORERIE DE L'ÉTAT	9
1. PRÉFACE	10
2. ORGANISATION DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT	12
3. SECTION PAIEMENTS ET RECOUVREMENTS	13
3.1. Paiements	13
3.2. Recouvrements	15
4. SECTION COMPTABILITÉ	17
4.1. Avances pour frais de route et de séjour à l'étranger	17
4.2. Saisies, cessions et sommations	17
4.3. Fournisseurs	17
5. SECTION GESTION FINANCIÈRE	19
5.1. Actifs financiers	22
5.2. Passifs financiers	27
5.3. Hors-Bilan	34
5.4. Contrôle des comptes extraordinaires	36
6. SECTION CAISSE DE CONSIGNATION	37
6.1. Introduction	37
6.2. Détail du bilan et du compte de pertes et profits (en EUR)	39
6.3. Catégories de consignations	45
6.4. Inventaire des consignations	50
DIRECTION DU CONTRÔLE FINANCIER	81
1. OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES CONTRÔLEURS FINANCIERS	82
INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES	89
1. MISSIONS	90
2. RESSOURCES	90
3. AVIS DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES	91
4. 20 ^{ÈME} ACTUALISATION DU PROGRAMME DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE	91
5. PRÉPARATION DU PROJET DE BUDGET 2019	92
6. PRÉPARATION DU PROJET DE BUDGET 2020	94

An abstract graphic design featuring a complex arrangement of overlapping geometric shapes in various shades of teal and green. The shapes include rectangles, triangles, and a large semi-circle on the right side. The composition is divided into several distinct areas, with some shapes appearing as cutouts or layered on top of others, creating a sense of depth and movement. The overall aesthetic is modern and minimalist.

TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

1. PRÉFACE

L'accord de coalition 2018-2023 se veut particulièrement ambitieux à l'égard de la Trésorerie de l'État et de son fonctionnement, qu'il prévoit de moderniser de manière substantielle. À cet égard, l'accord cite notamment quatre projets phares, à savoir : une gestion plus dynamique de la dette publique et des liquidités, l'émission d'un emprunt obligataire de type « *sustainable finance* », la mise en place d'un comité de coordination des participations, ainsi que le rapprochement entre les normes comptables européennes et nationales.

Eu égard à la Caisse de consignation, qui fait partie intégrante de la Trésorerie de l'État, l'accord prévoit qu'elle « sera modernisée et renforcée en vue de la préparer à de nouvelles missions dont la réception, voire la gestion et la restitution, des fonds provenant de comptes dormants, de contrats d'assurance en déshérence et des fonds faisant l'objet d'une décision d'aide d'État de la Commission européenne. »

En se fondant sur les bases solides posées au cours des dernières années, les travaux sur l'ensemble de ces objectifs ont pu être accélérés significativement à partir de juillet 2019.

En ce qui concerne **la gestion de la dette et des liquidités**, le Luxembourg a émis en novembre 2019 son premier emprunt à taux d'intérêt négatif (-0,247%), pour refinancer par anticipation un autre emprunt venant à échéance en mai 2020. Il s'agit d'une approche novatrice, prenant en compte l'évolution dynamique des marchés. Par ailleurs, le Sukuk, émis en 2014, a pu être intégralement remboursé et la société émettrice « *Luxembourg Treasury Securities S.A.* » clôturée. L'objectif de la Trésorerie est désormais de profiter au mieux du contexte actuel des taux bas, voire négatifs, pour ses financements, tout en minimisant l'impact de ces taux au niveau des dépôts.

En outre, des travaux ont été lancés en concertation avec le ministère de la Fonction Publique afin de permettre, dès printemps 2020, le virement des salaires des agents de l'État sur **un compte bancaire autre qu'un CCP**.

Eu égard à l'objectif d'émettre **un emprunt obligataire de type « *sustainable finance* »**, l'autorisation correspondante a été inscrite au Budget de l'État pour 2020. Un groupe de travail interministériel a été mis en place pour préparer la structuration et assurer le suivi au niveau du reporting de ce nouvel emprunt innovant.

Pour ce qui est des **participations de l'État**, l'annuaire tenu par la Trésorerie a été mis à jour en collaboration avec le ministère de l'Économie et les travaux ont démarré pour mettre en place le comité de coordination voulu par l'accord de coalition. La Trésorerie de l'État a en outre prêté son expertise dans le cadre de différents projets stratégiques liés à des entreprises dont l'État est actionnaire.

Enfin, la Trésorerie de l'État est désormais pleinement impliquée, aux côtés de l'Inspection générale des finances et du ministère des Finances, dans une série de projets visant à rapprocher les deux méthodes de comptabilisation du budget de l'État, qui découlent respectivement de la loi sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État de 1999, et du système européen des comptes (SEC-2010), à **réformer la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État**, ainsi qu'à pleinement intégrer la digitalisation dans la refonte des procédures.

Depuis mai dernier, la Trésorerie, ensemble avec le ministère des Finances et l'Inspection générale des finances, a entamé un projet d'étude de faisabilité d'une réforme de la comptabilité budgétaire de l'État luxembourgeois. Cette étude est financée par la Commission européenne à travers le « *Structural Reform Support Service* ». L'objet de l'étude de faisabilité, qui se déroulera sur une période d'environ 24 mois, est d'analyser l'état actuel du système comptable budgétaire, de proposer plusieurs pistes

d'évolution de ce dernier ainsi que d'évaluer la faisabilité et la complexité d'une mise en œuvre d'une éventuelle réforme.

L'Inspection générale des finances, ensemble avec la Trésorerie de l'État et le Centre des technologies de l'information de l'État ont entamé les travaux préparatoires en vue d'une refonte complète du système comptable et budgétaire SAP SIFIN. Ce système basant sur une technologie qui ne sera plus supportée à partir de 2025 et la réalisation de ce nouveau système lui succédant représentera un chantier stratégique et d'envergure durant les prochaines années.

Par ailleurs, les discussions avec Post Finance, respectivement la Banque centrale du Luxembourg, pour la mise à jour des conventions qui lient la Trésorerie à l'une et à l'autre de ces institutions, ont pu être reprises, avec l'objectif de trouver des accords au cours de l'année 2020.

Au niveau de la Caisse de consignation, le sujet dominant de l'année 2019 a été la préparation de la mise en vigueur de la **loi sur les comptes dormants**, programmée pour le deuxième semestre 2020. Un vaste projet informatique est en cours pour mettre en place un flux entièrement dématérialisé pour le traitement des plus de 100.000 nouveaux dossiers attendus dans le contexte de la mise en œuvre de cette loi. Dans ce même esprit, en octobre 2019, un accord a pu être trouvé avec la SNCI pour récupérer au profit de la Trésorerie des locaux situés au 2^e étage du même bâtiment, afin d'y aménager un espace d'accueil, des parloirs et salles de réunion, pour faire face dans les meilleures conditions à l'afflux attendu des ayants-droits et de leurs représentants.

Au-delà de ces projets plus spécifiques, la Trésorerie de l'État continue à la fois à moderniser et à optimiser ses procédures internes. 2019 constitue à cet égard une année charnière dans le développement continu de cette administration, qui, tout en étant au cœur du fonctionnement de l'État luxembourgeois, demeure discrète et peu connue du grand public.

Bob Kieffer
Directeur du Trésor

2. ORGANISATION DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

La Trésorerie de l'État est chargée :

- du paiement de toutes les dépenses de l'État autres que celles payées directement par les comptables extraordinaires et les comptables des services de l'État à gestion séparée, du recouvrement des recettes provenant de la gestion de la trésorerie et des recettes non fiscales dont le ministre ayant le budget dans ses attributions peut la charger ainsi que de la centralisation de toutes les autres recettes de l'État;
- de la gestion des avoirs financiers et des engagements financiers de l'État ainsi que des fonds et des biens dont les lois ou règlements attribuent la conservation à l'État;
- de la tenue de la comptabilité générale et budgétaire de l'État ainsi que du contrôle de la comptabilité des comptables extraordinaires et des comptables des services de l'État à gestion séparée; de l'exécution de la législation sur les saisies, cessions et sommations adressées par des créanciers à l'État.

La Trésorerie de l'État a participé en 2019 au niveau national et européen à divers groupes de travail. La liste se compose des groupes suivants :

- *Joint Procurement Steering Committee on EU allowances (JPSC EUA)*
- *International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)*
- *Working Party on Public Debt Management (WPDM) auprès de l'OCDE*
- *LuxCSD (central securities depository) User Committee*
- *Luxembourg Sustainable Development Finance Platform*
- Paiements mobiles dans l'Union BENELUX
- *European Financial Committee (EFC), Sub-Committee on EU Sovereign Debt Markets*
- *Expert Group on Banking, Payments and Insurance (EGBPI)*
- *Euro Coin Sub-Committee (ECSC)*
- *Organisation World Borrower Forum*
- Comité des statistiques publiques
- Groupe de travail sur le règlement général sur la protection des données (RGPD)
- *Projet eFactoring*
- Groupe de travail SIGEP (Système d'information et de gestion du personnel de l'État)
- Groupe de travail CC-SAP (Centre de compétences SAP)

La Trésorerie de l'État se compose de 4 sections distinctes, à savoir :

- la section Comptabilité ;
 - la section Paiements et recouvrements ;
 - la section Gestion financière ;
 - la section Caisse de consignation ;
- ainsi que de fonctions transversales de support.

Au 31 décembre 2019, elle occupait 26 agents, dont 8 fonctionnaires de la carrière supérieure, en ce compris le Directeur du Trésor. En date du 1^{er} juillet 2019, Bob Kieffer a pris la relève d'Isabelle Goubin dans cette fonction.

3. SECTION PAIEMENTS ET RECOUVREMENTS

3.1. Paiements

La section Paiements et recouvrements de la Trésorerie de l'État a effectué au cours de l'année comptable 2019 1.203.792 paiements pour un montant total de 18.179,3 millions EUR.

Paiements journaliers (Ordonnancement)

Les paiements sont générés sous forme électronique dans le programme de comptabilité SAP qui centralise l'exécution des ordres de paiement émanant des différents départements de l'État. Il s'agit en l'occurrence de 594.444 virements électroniques pour une somme totale de 14.145,7 millions EUR.

Les seuls virements par le compte chèque postal principal de la Trésorerie de l'État représentent pour l'année 2019 un volume de 572.715 opérations (8.092,1 millions EUR). S'y ajoutent 1.511 paiements hors SEPA pour 158,7 millions EUR. Les paiements en rapport avec certains programmes cofinancés sont débités de comptes chèques postaux respectifs spécialement ouverts par la Trésorerie de l'État. Il s'agit de 20.060 virements pour le montant total de 128,2 millions EUR.

Les frais de banque débités pour l'ensemble des paiements s'élevaient en 2019 à 178.755,64 EUR. Les virements à l'étranger ont en outre généré en 2019 des gains de change pour 425.229,11 EUR ainsi que des pertes de change pour 577.412,97 EUR. Les indications concernant le change pour les paiements en devises étrangères sont plutôt symboliques car elles ressortent des comptabilisations dans le programme de comptabilité SAP et sont fonction des délais intrinsèques à la procédure légale de l'engagement et de l'ordonnancement des dépenses de l'État, et non des opérations bancaires journalières.

Quelques paiements se font par la remise de chèques postaux, en relation avec des avances à des agents de l'État. En 2019 ont été émis 2 chèques pour pallier à une urgence suite à des retards trop importants dans le paiement de rémunération due. D'autre part, les SEGS décrits ci-après font appel occasionnellement à la Trésorerie de l'État pour pouvoir faire face à d'éventuels besoins de liquidités. Ainsi 16 chèques ont été remis à des comptables pour l'approvisionnement de leur caisse.

Le contrôle du débit correct des opérations de paiement, ainsi que la surveillance des recettes créditées, se fait par l'encodage et la comptabilisation des extraits bancaires. Ont été traités en 2019 pour l'ensemble des comptes chèques postaux gérés par la Trésorerie de l'État 1.011 extraits et pour les comptes courants auprès de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État 498 extraits. L'ensemble de ces extraits est depuis 2009 chargé électroniquement via Multiline. Par ailleurs 249 extraits ont été enregistrés pour suivre la mise en circulation de monnaies dans SAP.

Paiements journaliers des services de l'État à gestion séparée (SEGS)

Le volume des paiements en rapport avec les services de l'État à gestion séparée augmente régulièrement. La loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019 a constitué comme services de l'État à gestion séparée 55 administrations et services de l'État, dont 44 établissements dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le traitement de leur comptabilité dans SAP entraîne le paiement électronique de leurs ordres de paiement lancé par un run de paiement séparé, à effectuer par la Trésorerie de l'État sur présentation des listes d'ordres émanant des différents SEGS. En 2019, ce procédé a généré 96.473 virements

électroniques pour un montant total de 298,3 millions EUR (dont 96.063 virements via CCP pour un montant de 296,1 millions EUR et 410 virements via la BCEE pour un montant de 2,2 millions EUR).

S'y ajoutent les virements de transfert du montant requis pour les paiements vers l'étranger, devant être opérés au préalable entre le CCP et le compte BCEE du SEGS en question.

Paiements mensuels des rémunérations des agents de l'État

Depuis la mise en production du programme des rémunérations des agents de l'État HR dans SAP en 2007, le programme de calcul des rémunérations des agents de l'État est intégré dans le système comptable informatique de l'État. Les opérations de paiement sont faites par les fonctionnaires de la section Paiements et recouvrements. Ainsi les éventuelles compensations entre rémunération et avances ou autres dettes liées à la rémunération se font automatiquement.

Pendant l'année 2019, 512.875 virements ont été effectués pour un montant total de 3.735,3 millions EUR.

Paiements via la Banque et Caisse d'Épargne de l'État

En dehors des virements à l'étranger, les montants plus importants sont virés sous date valeur et gérés par la section Gestion financière, comme les opérations journalières de placement et les transferts réguliers aux établissements publics, aux États membres et organismes de l'Union européenne ainsi qu'à certaines des ambassades du Luxembourg. Ces paiements représentaient 158 opérations pour une somme de 5.766,8 millions EUR en 2019.

La section Paiements et recouvrements veille à la régularisation de ces transferts par avance avec les ordres de paiements ministériels dès qu'ils sont visés par le contrôle financier afin d'éviter un éventuel double paiement.

Retours de paiement

405 paiements, ce qui représente 0,07% sur un total de 594.320 virements électroniques exécutés par la Trésorerie de l'État, ne sont pas arrivés à destination au cours de l'année 2019. La raison étant que le compte choisi par les ordonnateurs pour le paiement au bénéficiaire était erroné ou clôturé.

Le résultat des requêtes auprès des ordonnateurs pour connaître un compte valable a permis de virer définitivement aux bénéficiaires 362 retours. Le délai de réponse étant d'environ un mois, il y a lieu de noter que quelques recherches sont encore en cours pour l'année 2019.

À ces occasions, la section Paiements et recouvrements procède à la mise à jour de la base de données « fournisseurs » en supprimant le compte erroné ou clôturé et en introduisant le cas échéant le nouveau compte obtenu de l'ordonnateur à l'origine du paiement retourné.

243 paiements de rémunérations étatiques étaient par ailleurs retournés suite au changement ou à la clôture du CCP du bénéficiaire p.ex. en cas de décès du titulaire. Lorsqu'il s'avère que le montant n'est plus dû, la Trésorerie de l'État garde le montant dans ses caisses.

3.2. Recouvrements

Recettes non fiscales

Les 117 articles de recettes attribués à la Trésorerie de l'État dans le budget des recettes pour l'exercice 2019 se répartissent sur 8 sections dans le budget des recettes courantes (103 articles) et 1 section dans le budget des recettes en capital (6 articles). Une nouvelle section « Opérations financières » a été créée dans le budget des recettes à partir de l'exercice 2019, avec 8 articles qui ont été majoritairement transférés des 2 autres sections.

La Trésorerie de l'État a comptabilisé pendant l'année 2019 des sommes avoisinant pour les

recettes courantes:	364,6 millions EUR
recettes en capital:	7,4 millions EUR
recettes opérations financières:	1.700,1 millions EUR
total recettes budgétaires:	2.072,1 millions EUR

Ce montant comprend la recette de l'emprunt souverain émis en novembre 2019.

L'arrêté ministériel du 21 mai 2019 qui détermine pour l'exercice 2019 les recettes non fiscales spécifiques dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'État énumère 27 articles dans le budget des recettes pour ordre sur lesquels la Trésorerie de l'État a comptabilisé pendant l'année 2019 un chiffre de 87,5 millions EUR.

Total recettes pour ordre : 87,5 millions EUR

Les 10 fonds spéciaux et fonds de couverture dont le recouvrement des recettes est attribué à la Trésorerie de l'État par ledit arrêté ministériel ont affiché en 2019 des recettes au montant de 494,8 millions EUR.

Aux termes de ce même arrêté ministériel, la Trésorerie de l'État est seule chargée des opérations de recette relatives aux dotations budgétaires de tous les fonds spéciaux de l'État. Le volume de ces alimentations représentait en 2019 un total de 4.597,5 millions EUR.

Total fonds spéciaux : 5.092,3 millions EUR

Au cours de l'année 2019, la Trésorerie de l'État a perçu pour 17.063.295,00 EUR des recettes issues des adjudications concernant les certificats d'émissions de CO₂. 50% des fonds ainsi récoltés sont attribués à des projets tendant à réduire les émissions de CO₂.

Recettes fiscales

La Trésorerie de l'État centralise les écritures comptables de toutes les administrations en vue de l'établissement du compte général de l'État. Ceci comprend également les écritures de recettes des administrations fiscales.

La saisie des imputations sur les différents articles du Budget des recettes, outre ceux des sections de la Trésorerie de l'État, se fait manuellement dans le système comptable de l'État SIFIN et est également effectuée par les fonctionnaires de la section Paiements et recouvrements sur base des comptes mensuels livrés par les receveurs des administrations fiscales.

Dans ce contexte, la section Paiements et recouvrements reçoit régulièrement les versements des receveurs des administrations fiscales sur les comptes bancaires de la Trésorerie de l'État et leur fournit une quittance en contrepartie. Pour l'année 2019, un nombre d'environ 470 quittances a été émis pour des versements au total de 1.791,1 millions EUR, dont les opérations de recettes électroniques.

La part de la recette e-commerce collectée mensuellement pour les autres États membres représente 427,7 millions EUR pour 2019.

À la fin de l'exercice budgétaire, la section Paiements et recouvrements vérifie la concordance des sommes versées avec le total des recettes établi dans les comptes mensuels des receveurs et délivre un certificat à ces derniers.

Recettes électroniques

L'adoption du système de recettes électroniques a amené les versements journaliers automatiques du solde du compte en banque de l'Administration des douanes et accises via *0-balancing*. Ceci a produit des opérations de « *cashnetting* » à comptabiliser quotidiennement. À l'égard de la Recette Centrale de l'Administration des douanes et accises, la Trésorerie de l'État a émis en 2019 des quittances mensuelles pour ces opérations pour un montant global de 1.293,7 millions EUR.

Rôles de restitution

Les paiements indûment effectués suite à une erreur d'attribution, un double emploi ou un décompte respectivement un recalcul donnent en principe lieu à l'établissement d'arrêtés ministériels constituant rôles de restitution, conformément à l'article 65 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999, qui dispose que « les rôles de restitution sont soumis au visa du contrôleur financier et recouverts par les comptables publics chargés de la perception de ces recettes ».

En 2019, 391 rôles de restitution ont été traités par la Trésorerie de l'État. Presque la moitié provenait du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et environ un tiers du ministère de la Fonction publique, portant sur des pensions de l'État versées après le décès du bénéficiaire ou l'arrêt d'études dans quelques cas de pension d'orphelin. Les autres arrêtés émanaient principalement du ministère du Logement. Enfin, quelques-uns du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour récupérer des aides de l'État non dues. Un seul émanait du ministère de la Justice.

Avant de présenter ces arrêtés ministériels à la signature par le ministre des Finances ou son délégué pour être rendus exécutoires, la Trésorerie de l'État vérifie si un reversement au Trésor a eu lieu après l'émission de l'arrêté, pour établir le montant définitif à recouvrer par l'Administration des contributions directes, dont les comptables publics sont chargés par le ministre des Finances de la perception. Une copie du rôle de restitution signé est adressée à la Direction du contrôle financier pour information et une copie est archivée à la Trésorerie de l'État.

4. SECTION COMPTABILITÉ

4.1. Avances pour frais de route et de séjour à l'étranger

Conformément au règlement grand-ducal modifié du 17 septembre 2004, le ministère ayant le budget dans ses attributions peut autoriser la Trésorerie de l'État à verser des avances en relation avec :

- les frais résultant d'activités professionnelles pour compte de l'État en déplacement à l'étranger et les frais de voyage de service ou statutaires à l'étranger, y compris les frais de déménagement, encourus par les agents de l'État et par les personnes assimilées ;
- les frais de scolarité encourus par les agents de l'État en fonction à l'étranger et par les personnes assimilées ;
- les frais médicaux encourus par les agents de l'État en fonction à l'étranger et par les personnes assimilées.

Ainsi, la Trésorerie de l'État avait accordé au cours de l'exercice 2018 un nombre total de 2.281 avances à régulariser immédiatement après le voyage moyennant ordonnancement ou recouvrement.

Lorsque des avances demeurent non régularisées au dernier jour du mois de février qui suit l'exercice auquel elles se rapportent, elles font l'objet d'un rôle de restitution ou d'une imputation sur la rémunération de l'agent en cause. Au vu de la situation au 1^{er} mars 2019 qui s'est caractérisée par un nombre de 109 avances (539.455,00 EUR) dont la régularisation demeurait en souffrance, la Trésorerie de l'État a été contrainte d'intervenir auprès des ministères ordonnateurs et des retardataires concernés. L'imputation des recouvrements réguliers sur les traitements des agents en cause et le refus de leur octroyer de nouvelles avances ont permis de régulariser au cours de l'exercice 2019 toutes les avances accordées au titre des exercices antérieurs à 2019.

Au titre de l'exercice 2019, la Trésorerie de l'État a versé 2.262 avances en relation avec les dispositions légales en vigueur, dont 34 avances pour frais de scolarité (656.000,00 EUR) et 6 avances pour frais de déménagement (35.100,00 EUR).

4.2. Saisies, cessions et sommations

En exécution des articles 62(2) et 94(4) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, la section Comptabilité assure l'exécution de la législation sur les saisies, cessions et sommations adressées par des créanciers à l'État.

La Trésorerie de l'État a vu une sensible augmentation du nombre des dossiers concernant les agents de l'État et les personnes recevant une indemnité de la part de l'ADEM (aide au réemploi, indemnité compensatoire et autres mesures).

4.3. Fournisseurs

La Section Comptabilité est responsable de la base de données des fournisseurs de l'État. Cette dernière comprend des personnes physiques et morales nationales et internationales. En 2019, le nombre de créations, en tout 20.903, se répartit comme tel :

- Personnes physiques nationales et internationales : 18.084
- Personnes morales nationales : 1.402
- Personnes morales internationales : 1.417

S'ajoutent aux créations de fournisseurs, des milliers d'opérations de modifications d'adresse et d'ajouts de comptes.

Depuis l'introduction de SAP, le nombre de fournisseurs de 447.393 (dont 20.903 créés au cours de l'année 2019) se répartit de la manière suivante :

- Personnes physiques nationales et internationales : 369.693
- Personnes morales nationales : 40.911
- Personnes morales internationales : 36.789

5. SECTION GESTION FINANCIÈRE

À côté de la gestion journalière des avoirs et engagements financiers de l'État ainsi que des fonds et des biens de tiers dont les lois ou règlements attribuent la conservation à l'État, la section Gestion financière a également pour mission d'établir, à partir du compte général et des données disponibles à la trésorerie, le bilan financier de l'État au 31 décembre, prescrit par l'article 15 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'État.

Le compte général de l'État, issu de la comptabilité budgétaire de l'État, est établi à la clôture de chaque exercice budgétaire par la Trésorerie de l'État et approuvé par le ministre ayant le budget dans ses attributions avant d'être soumis à la Chambre des Députés et à la Cour des comptes. Il informe officiellement sur les ressources financières de l'État. Le compte général fournit en effet au public non seulement les indications détaillées sur les recettes et dépenses opérées au cours de l'exercice en question ; il arrête aussi les ressources financières de l'État restant disponibles à la clôture de cet exercice sous forme de réserves dans les différents fonds spéciaux, dans les différents services de l'État à gestion séparée (SEGS) ainsi que dans la réserve budgétaire proprement dite. Or, comme la clôture d'un exercice budgétaire ne se fait pas au 31 décembre de l'année de référence mais au 30 avril de l'année subséquente, date à laquelle le nouvel exercice court déjà depuis quatre mois, les réserves arrêtées dans le compte général ne peuvent pas être mises en regard des avoirs financiers de l'État disponibles au 30 avril, ceci en raison des opérations déjà faites à charge du nouvel exercice budgétaire en cours.

La comptabilité générale de l'État, qui retrace selon la méthode de la partie double l'intégralité des opérations financières de l'État, remédie à cette situation et établit la relation entre les avoirs (actifs financiers) disponibles sur les différents comptes bancaires de l'État et les réserves (passifs financiers) arrêtées dans le dernier compte général tout en tenant compte des opérations de l'exercice en cours.

La comptabilité générale de l'État, tenue dans le logiciel SAP, permet à la Trésorerie d'établir à tout moment une situation financière de l'État sous forme d'un bilan financier, qui met en regard les actifs financiers disponibles à ce moment et les passifs financiers tels qu'ils résultent de la comptabilité budgétaire. Le bilan tient également compte d'actifs et de passifs non renseignés dans le compte général.

Le bilan financier retrace, par rapport au compte général du dernier exercice budgétaire clôturé (2018), la situation financière de l'État au 31.12.2019 en tenant compte de tous les actifs et passifs financiers recensés par la Trésorerie de l'État.

Ce bilan financier de l'État au 31.12.2019 se présente de manière synthétique comme suit :

	2019	2018
Actif circulant	<i>3.699.709.603</i>	<i>1.994.992.189</i>
Liquidités disponibles pour la gestion journalière	2.963.843.663	1.252.750.256
Actifs non liquides	735.865.941	742.241.932
Immobilisations financières		
Participations détenues par l'État	4.315.558.517	4.253.679.492
Octrois de crédits par l'État	2.014.818	2.034.673
Total Actifs financiers	<i>8.017.282.938</i>	<i>6.250.706.353</i>
Passif circulant		
<i>Fonds Propres de l'État</i>	<i>-7.856.260.841</i>	<i>-8.079.173.466</i>
dont Réserves selon le compte général	2.869.608.464	1.187.242.735
dont Titres de Dette émis par l'État	-10.725.869.306	-9.266.416.202
Dettes envers tiers	830.101.138	807.749.453
Titres de dettes envers tiers	10.725.869.306	9.266.416.202
Réserves acquises par dépense budgétaire	4.317.573.335	4.255.714.164
Total Passifs financiers	<i>8.017.282.938</i>	<i>6.250.706.353</i>

Le détail est repris dans le tableau ci-dessous :

BILAN FINANCIER DE L'ETAT ETABLI SUR BASE DU COMPTE GENERAL 2018 ET SUR BASE DES ACTIFS ET PASSIFS RECENSES PAR LA TRESORERIE DE L'ETAT
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019

(en EUR)

ACTIFS FINANCIERS

		Variation p.r. au 30.11.2019	Variation p.r. au 31.12.2018
A. ACTIF CIRCULANT	3 699 709 603,40	390 130 346,85	1 704 717 414,67
1. Actif circulant liquide, disponible pour la gestion de trésorerie journalière	2 963 843 662,55	392 886 193,67	1 711 093 406,29
1.1. Trésorerie de l'Etat	2 963 843 662,55		
1.1.1. Comptes courants BCEE	62 945 677,68		
1.1.2. Montant net à recevoir de POST dans le cadre des CCP de l'Etat (cf. point C.1.2.2 du passif)	40 885 499,65		
1.1.3. Dépôts bancaires à terme	2 860 012 484,47		
1.1.4. Compte courant BCLX	0,75		
2. Actif circulant non liquide, indisponible pour la gestion de trésorerie journalière	735 865 940,85	-2 755 846,82	-6 375 991,62
2.1. Trésorerie de l'Etat	735 016 738,16	-2 528 077,16	-5 840 105,88
2.1.1. BCLX compte spécial circ. monétaire	309 758 446,19	1 276 606,79	9 694 466,24
2.1.2. BCLX dépôt spécial ancien et Sirel (Sred Louis d'Or)	466 020,00	-8 820,00	66 960,00
2.1.3. Placements hors-marché	422 017 271,97	-3 795 963,95	-15 601 532,12
2.1.4. Actifs financiers reçus en dépôt en vertu de dispositions légales ou réglementaires	2 775 000,00	0,00	0,00
Bons de caisse	0,00	0,00	0,00
Lettres de garantie	2 775 000,00	0,00	0,00
2.2. Administrations fiscales (Contributions-Douanes-Enregistrement)	633 834,99	-75 071,29	-511 405,85
2.2.1. Comptes courants BCEE	633 834,99		
2.3. Comptables extraordinaires	36 106,56	-24 886,30	-13 347,09
2.3.1. Comptes courants BCEE	36 106,56		
2.4. Services de l'Etat à gestion séparée (SEGS)	179 261,14	-127 612,07	-11 132,80
2.4.1. Comptes courants BCEE	55 172,00		
2.4.2. Avoirs liquides en caisse	124 089,14		
B. ACTIF IMMOBILISE ACQUIS PAR DEPENSE BUDGETAIRE	4 317 573 334,98	33 527 402,31	61 859 170,88
1.1. Participations de l'Etat	4 315 588 817,41	33 591 238,48	61 879 025,74
1.1.1. Sociétés de droit privé cotées en Bourse (valeur de marché)	1 326 628 199,37	41 277 338,52	7 470 777,92
1.1.2. Sociétés de droit privé non cotées en Bourse (valeur nominale)	674 348 079,45	-717 277,03	38 709 652,95
1.1.3. Etablissements publics (valeur nominale)	1 752 384 706,10	0,00	300 000,00
1.1.4. Institutions financières internationales (valeur nominale appelée et versée en espèces)	702 197 532,50	-6 968 823,01	15 398 594,88
correction FMI (cf. Actif A.2.1.3. dépôt BCLX)	-40 000 000,00	0,00	0,00
1.2. Octrois de crédits par l'Etat	2 014 817,57	-63 836,17	-19 855,07
1.2.1. Master/LeaseCo S.A. (Cargolux)	2 014 817,57	-63 836,17	-19 855,07
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	8 017 282 938,38	423 657 749,16	1 766 576 585,35

PASSIFS FINANCIERS

		Variation p.r. au 30.11.2019	Variation p.r. au 31.12.2018
A. PASSIF CIRCULANT	3 699 709 603,40	390 130 346,85	1 704 717 414,67
1. FONDUS PROPRES DE L'ETAT (= RESERVES PRIMAIRES DE L'ETAT)	-7 856 260 840,52		
Reserves arrêtees et retracables au compte général!			
1.1. Fonds spéciaux de l'Etat	2 157 162 517,20		
1.1.1. Avoir des Fonds spéciaux de l'Etat svl compte général 2018	1 968 519 882,10		
1.1.2. Solde des opérations sur exercices en cours	231 201 924,10		
1.1.3. Correction Fonds de garantie (cf. 2.1.5b.1.)	-42 559 289,00		
1.2. Solde opérationnel (réserve budgétaire actuelle)	888 741 528,77		
1.2.1. Réserve budgétaire svl compte général 2018 (= solde cumulé des exercices clos)	-1 498 121 577,27		
1.2.2. Solde des opérations sur exercices en cours	2 154 236 246,44		
1.2.3. Avances sur exercice à venir	-67 839 162,40		
1.2.4. Circonstances provisoires émises et non encore régularisées	0,00		
1.2.5. Valeur ancien et Sirel non réalisés	466 020,00		
1.3. Réserves disponibles des Services de l'Etat à gestion séparée (SEGS)	123 704 419,15		
1.3.1. Avoir des SEGS svl compte général 2018	130 041 049,91		
1.3.2. Solde des opérations sur exercices en cours	-6 336 630,76		
1.4. Fonds nécessaires au remboursement des titres de dette émis par l'Etat (= 2.2.)	-10 725 869 305,64		
Remarque: Le Fonds de la dette publique est aboli à partir de 2019 et son avoir disponible à fin 2018 est porté en recette sur le budget 2019!			
2. FONDUS DE TIERS (= Fonds déposés + Fonds empruntés)	11 555 970 443,92		
2.1. Dépôts de tiers auprès de l'Etat	830 101 138,28		
Dépôts avec comptabilisation budgétaire et retracables au compte général!			
2.1.1. Fonds des communes disponibles au Fonds communal de préévaluation conjoncturelle (Fcpcc)	52 191 668,82	52 191 668,82	0,00
2.1.1.1. Avoir du Fcpcc svl compte général 2018	0,00		
2.1.1.2. Solde des opérations sur exercices en cours	52 191 668,82		
2.1.2. Fonds des communes disponibles au Fonds des dépenses communales (Fdc)	3 445 153,11	1 091 532,80	-174 138,80
2.1.2.1. Avoir du Fdc svl compte général 2018	2 353 620,31		
2.1.2.2. Solde des opérations sur exercices en cours	8 338 618,90		
2.1.3. Fonds de tiers consignés auprès de l'Adm. de l'enregistrement et des Domaines	7 838 618,90		
2.1.3.1. Avoir du Fonds pour consignations judiciaires svl compte général 2018	-8 000 000,00		
2.1.3.2. Solde des opérations sur exercices en cours	8 000 000,00		
2.1.4. Fonds de tiers disponibles au budget pour ordre	379 184 325,49		
2.1.4.1. Solde cumulé des budgets pour ordre svl compte général 2018	11 612 388,14		
2.1.4.2. Solde des opérations pour ordre sur exercices en cours	367 571 937,35		
2.1.5. Signes monétaires (pièces métalliques) en EUR remboursables par le Trésor	317 558 514,44		
2.1.5.1. Avoir du Fonds de couv. des signes monét. émis par le Trésor svl compte général 2018	307 864 048,20		
Signes libellés en BEF	7 800 068,25		
Signes libellés en EUR	300 063 979,95		
2.1.5.2. Solde des opérations sur exercices en cours	9 694 466,24		
Signes libellés en BEF	0,00		
Signes libellés en EUR	9 694 466,24		
2.1.5b. Remb. anticipé Comm. europ. et destiné à l'immobilière Jean Monnet 2 (montant porté en recette sur Fds de garantie)	42 559 289,00		
Dépôts sans comptabilisation budgétaire et non retracables au compte général!			
2.1.6. Fonds de tiers consignés auprès de la Trésorerie de l'Etat - Caisse de consignation	4 975 937,39	4 975 937,39	1 213 676,73
2.1.6.1. Intérêts créditeurs à verser à la Caisse de consignation	0,00		
2.1.7. Dépôt de l'Etat belge dans le cadre de l'opération KAUPTHINGHAVILLAND	21 413 183,57		0,00
2.1.8. Retour temporaire d'ordonnances de paiement (473600000)	116 209,83		-32 811,41
2.1.9. Saisies, cessations et sommations en suspens (473620000/473649000)	388 696,04		-9 765,81
2.1.10. Dépôt de garanties diverses (cf point 2.1.4. de l'actif circulant)	2 775 000,00		0,00
2.1.11. Cautionnements des conservateurs des hypothèques (versés en cash)	6 250,00		0,00
2.2. Titres de dette émis par l'Etat	10 725 869 305,64		
2.2.1. Bons du Trésor (Promissory Notes)	107 372 021,64		
AIDF-African Development Fund	11 301 446,52		
ADB-Asian Development Bank	0,00		
ADP-Asian Development Fund	6 385 000,00		
GEF-Global Environment Facility	6 638 850,00		
IDA-International Development Association	82 935 000,00		
MIGA-Multilateral Investment Guarantee Agency	111 725,12		
2.2.2. Dette publique	10 618 497 284,00		
Emprunts obligataires (valeur nominale)	91,8%	9 750 000 000,00	
Prêts bancaires à moyen et long terme BCEE (valeur nominale)	8,2%	500 000 000,00	
Prêts bancaires à moyen et long terme BEI (valeur nominale)		500 000 000,00	
Prêts bancaires à moyen et long terme repris du Fonds Beival (valeur nominale)		66 497 284,00	
Prêts bancaires à court terme BCEE (valeur nominale)		0,00	
B. PASSIF IMMOBILISE	4 317 573 334,98	33 527 402,31	61 859 170,88
1. FONDUS PROPRES DE L'ETAT (= RESERVES SECONDAIRES DE L'ETAT, acquises par dépense budgétaire)	4 317 573 334,98		
C. AVOIRS DE L'ETAT SUR CCP	560 869 551,97	-543 524 981,03	-336 921 435,27
Trésorerie de l'Etat	157 295 281,69		
Administrations fiscales	240 885 111,15		
Comptables extraordinaires	39 064 001,21		
Services de l'Etat à gestion séparée (SEGS)	123 525 158,01		
C. CREANCE DE POST SUR L'ETAT (= montants déposés via BCEE)	560 869 551,97	-543 524 981,03	-336 921 435,27
1.1. Avoir du Fonds de couverture des avoirs sur CCP svl compte général 2018	897 790 987,24		
1.2. Solde des opérations sur exercices en cours	-336 921 435,27		
1.2.1. Montant net déposé par POST auprès de l'Etat	-377 808 934,92		
1.2.2. Montant net restant à déposer par POST auprès de l'Etat (cf. point 1.1.2. de l'actif circulant)	40 885 499,65		

NOTES EXPLICATIVES

*) Ces positions ne sont pas comprises dans le compte général de l'Etat.
 **) Ces positions sont comprises dans le compte général de l'Etat.

5.1. Actifs financiers

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant est scindé en deux sous-catégories, à savoir les actifs circulants liquides, disponibles à tout moment pour le paiement de dépenses budgétaires et autres et les actifs circulants non liquides, indisponibles à court et moyen terme.

Actif circulant liquide (disponible pour la gestion de trésorerie journalière)

D'après la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la Trésorerie de l'État, la Trésorerie de l'État est le seul comptable public mandaté à centraliser toutes les recettes de l'État et à qui incombe, compte tenu des opérations de paiement de dépenses budgétaires, de faire une gestion de trésorerie journalière. Ceci correspond d'ailleurs à la mise en œuvre du grand principe budgétaire de l'universalité qui veut que l'ensemble des recettes soit destiné à couvrir l'ensemble des dépenses. Cette tâche est assurée par la section Gestion financière à la Trésorerie de l'État dans le respect des décisions prises en la matière par le Gouvernement en Conseil et des directives du Directeur du Trésor.

Au 31 décembre 2019, l'actif circulant liquide se chiffre à 2.963,8 millions EUR, ce qui correspond à 80,1 % du total de l'actif circulant.

Compte courant BCEE

Ce compte constitue le compte pivot où toutes les opérations de centralisation des recettes et dépenses ont lieu et à partir duquel se fait la gestion de trésorerie de l'État.

Montant net à recevoir de l'EPT dans le cadre des CCP de l'État

Figure sous cette position, le montant net restant à verser par POST à l'État dans le cadre des CCP de l'État. Il s'agit donc d'une créance que l'État a sur POST et qui est réalisée endéans un jour de valeur. (cf. point C.1.2.2. du Passif)

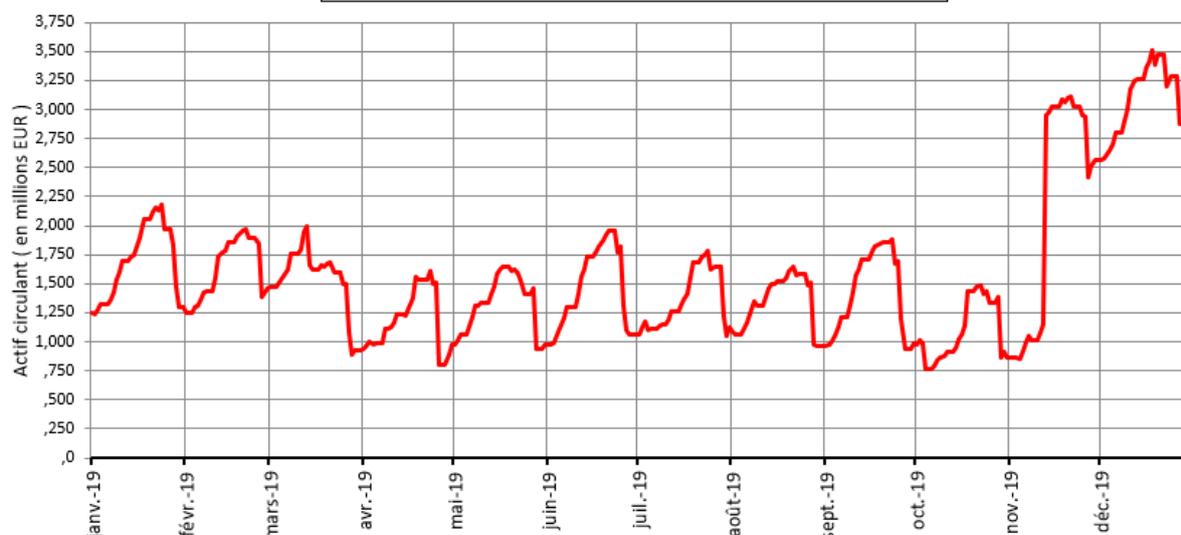
Dépôts bancaires à terme

Au 31 décembre 2019 la Trésorerie de l'État disposait de dépôts à terme auprès des banques pour un montant total de 2.860 millions EUR.

Compte courant BCLX

Ce compte est très peu utilisé et l'encaisse y détenue est par conséquent très basse.

Evolution de l'actif circulant liquide en 2019



Le graphique ci-dessus illustre comment l'actif circulant liquide de l'État a évolué au cours de l'année 2019. On y distingue clairement l'emprunt de 1,7 Mia EUR émis en novembre 2019.

Actif circulant non liquide (indisponible pour la gestion de trésorerie journalière)

Au 31 décembre 2019, l'actif circulant non liquide se chiffre à 735,9 millions EUR, ce qui correspond à 19,9 % du total de l'actif circulant.

Trésorerie de l'État

BCLX compte spécial circulation monétaire

Sur ce compte de la Trésorerie auprès de la BCL sont comptabilisées les opérations de mise en circulation, respectivement de retrait de la circulation des pièces en euros émises par le Trésor luxembourgeois. L'avoir de ce compte représente donc à tout moment la contrevaletur de la circulation monétaire des pièces en euros (309.758.446,19 EUR au 31.12.2019). Y sont également comprises les monnaies commémoratives (qui ont également cours légal) pour leur valeur faciale. Une convention entre l'État et la BCL fixe la rémunération sur ce compte à la moitié du taux de la facilité de dépôt fixé par la Banque centrale européenne. Ce dernier taux est fixé depuis le 18 septembre 2019 à -0,50%. Vu que dans la même convention, l'État s'est engagé vis-à-vis de la BCL à ne pas toucher à ces liquidités, ce compte figure au bilan financier de l'État sous l'actif circulant non liquide.

BCLX dépôt spécial ancien or SREL

Sous ce point figurent 1.800 pièces d'or de type Louis d'or déposées auprès de la BCL. La valeur est évaluée à 466.020 EUR au 31.12.2019.

Placements hors marché

Au 31 décembre 2019 un montant total de 422,0 millions EUR est placé par la Trésorerie de l'État à des conditions hors marché.

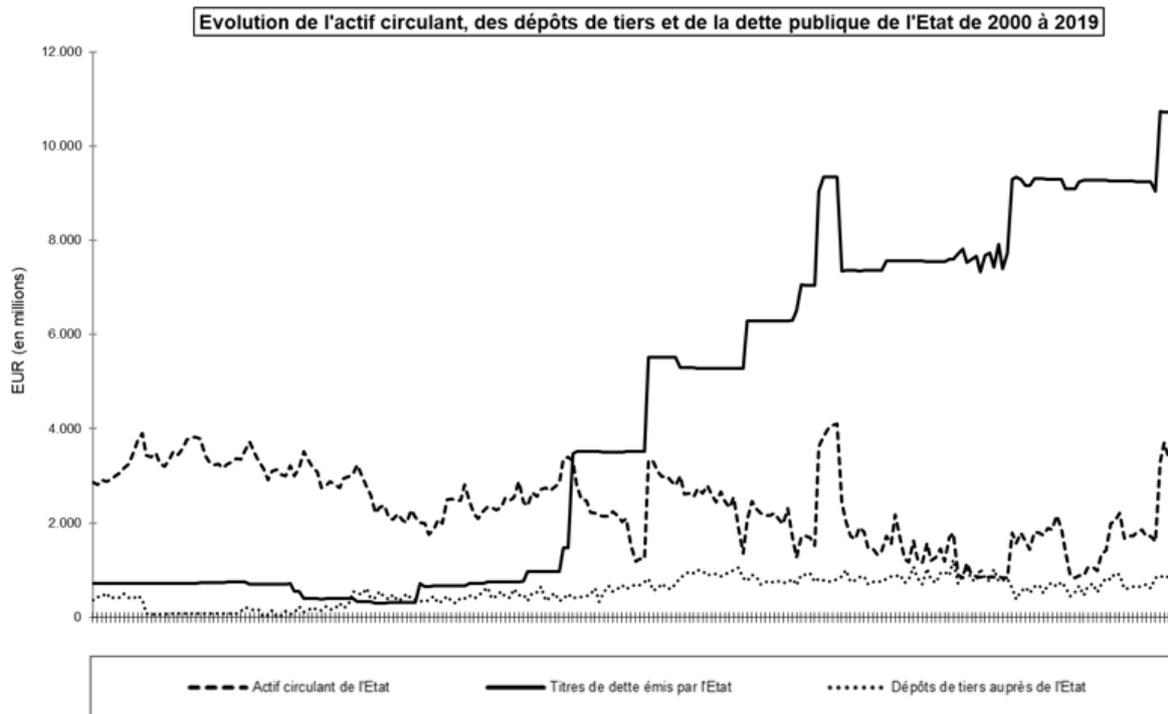
Actifs financiers reçus en vertu de dispositions légales ou réglementaires

Cette rubrique reprend des cautionnements reçus par la Trésorerie de l'État sous forme de lettres de garantie en provenance de divers acteurs économiques que ceux-ci sont obligés de faire en vertu de dispositions légales ou réglementaires. Ces actifs non liquides sont exactement contrebalancés par les

créances que ces tiers ont sur l'État en raison de ces dépôts et inscrites au passif circulant à la rubrique 2.1.10.

Comptes courants BCEE des administrations fiscales, des comptables publics extraordinaires et des services de l'État à gestion séparée

Comme ces encaisses sont détenues en vue de remboursements d'impôts respectivement le paiement direct de dépenses, elles ne sont pas disponibles non plus pour la gestion de trésorerie journalière au niveau de la Trésorerie de l'État.



Le graphique ci-dessus représente l'évolution du total de l'actif circulant de l'État, du stock de la dette publique et des dépôts de tiers auprès de l'État pour la période de 2000 à 2019. On peut constater qu'après une baisse régulière au cours des années 2001 à 2005, la courbe des actifs financiers tourne à nouveau vers la hausse de 2006 à fin 2008 pour enregistrer une baisse solide en 2009 suite à la crise financière et économique. À partir de 2010, le volume de l'actif circulant augmente fortement aux dates d'émission d'un emprunt pour diminuer ensuite au fur et à mesure de l'utilisation de ces liquidités.

ACTIF IMMOBILISÉ ACQUIS PAR DÉPENSE BUDGÉTAIRE

Cette position reprend tous les actifs financiers qui à travers les différents exercices budgétaires, y compris l'exercice courant, ont été acquis et payés au moyen d'une ordonnance à charge d'un article de dépense du budget afférent. Le montant inscrit à cette position de l'actif correspond à la valeur de marché pour autant que celle-ci soit disponible, sinon pour la valeur nominale. Au passif, ces actifs financiers sont donc logiquement identifiés comme fonds propres de l'État. On peut les qualifier de réserves « secondaires » de l'État, par opposition aux réserves primaires figurant au passif circulant, parce que ces réserves ne sont pas destinées à être consommées à court ou moyen terme.

Participations de l'État

Cette position comprend les participations de l'État. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 8 juin 1999 la Trésorerie est tenue et habilitée à établir le registre des participations. Celles-ci peuvent être réparties en quatre catégories :

1. Sociétés de droit privé cotées en Bourse (valeur de marché)

Cette catégorie reprend les sociétés dont les actions sont cotées en bourse. Leur valeur de marché actuelle est calculée en appliquant la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

2. Sociétés de droit privé non cotées en Bourse (valeur nominale)

Sous ce point figurent les prises de participation dans des sociétés dont les actions ne sont pas cotées en bourse.

3. Établissements publics (valeur nominale)

Cette catégorie regroupe les participations de l'État dans des établissements publics autres que du domaine de la sécurité sociale.

4. Institutions financières internationales (valeur nominale)

Ici sont reprises les prises de capital de l'État luxembourgeois dans les différentes institutions financières internationales.

La valeur des participations de l'État dans le Bilan financier s'élève à 4.315.558.517,41 EUR soit une hausse de 61.879.025,74 EUR par rapport à 2018. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- L'évolution favorable du taux de change appliqué aux participations et principalement au taux EUR-SDR (Taux FMI).
- La liquidation de la société Luxembourg Treasury Securities S.A, dont le seul objet était l'émission du SUKUK remboursé au courant de l'année 2019.
- L'accroissement, au cours de l'année, du capital de Luxconnect S.A., du Digital Tech Fund, de Cargolux International Airlines S.A. et de la BIL S.A.

Participations de l'État en valeur nominale fin 2019 (en EUR)	
A. Sociétés cotées en bourse	135.595.552,63
B. Sociétés non cotées en bourse	574.348.079,45
C. Participations de l'État dans le capital d'institutions financières internationales	4.588.186.055,85
D. Participations de l'État dans le capital d'établissements publics (EP), groupements d'intérêt économique (GIE) et fondations (F) autres que du domaine de la sécurité sociale	1.752.384.706,10
TOTAL en valeur nominale	7.050.514.394,03

Le total repris dans le Bilan financier n'est pas à confondre avec le total en valeur nominale. Ainsi, sur base de cours de bourse, la participation de l'État dans les sociétés cotées se valorise fin 2019 à 1.326.628.199,37 EUR.

Ces participations et titres ne sont pas à confondre avec les valeurs mobilières détenues dans le Bilan de la Caisse de consignment. La valeur de ces titres qui sont conservés pour tiers, au sein de la Caisse de consignment, s'élève au 31.12.2019 à 54.374.676,86 EUR.

Octrois de crédits par l'État

En dehors de l'acquisition de participations, l'État a procédé en 2018 par la voie de dépense budgétaire à l'octroi d'un prêt remboursable en faveur de MasterLeaseCo S.A. (Cargolux) pour un montant de 2.329.600 USD remboursables selon un tableau d'amortissement fixe avec échéance finale au 14.11.2035. L'encours à la fin de l'année 2019 se chiffre à 2.014.817,57 EUR.

Avoirs de l'État sur CCP

Cette position reprend l'avoir sur CCP des différents comptables de l'État. Il importe toutefois de remarquer ici que l'avoir sur CCP de l'État ne doit pas être considéré comme actif circulant à l'instar des autres comptes bancaires de l'État. En effet, comme déjà mentionné au point C des passifs financiers, l'EPT est tenue de déposer auprès de la Trésorerie de l'État les fonds disponibles sur les CCP ouverts au nom de l'État. Par le jeu de l'adaptation journalière de la variation des CCP de l'État par l'intermédiaire du compte BCEE de la Trésorerie de l'État, tout crédit sur un compte CCP de l'État entraîne un deuxième crédit sur le compte BCEE de façon à ce que l'avoir global sur CCP de l'État ne constitue plus qu'un simple chiffre comptable, d'ailleurs contrebalancé (avec 3 jours de valeur de retard) par la créance que l'EPT a sur l'État, reprise dans ce bilan financier au passif (point C.).

5.2. Passifs financiers

PASSIF CIRCULANT

Fonds propres de l'État

L'État dispose de réserves financières qui ont été constituées en exécution des budgets du passé et du budget en cours et qui sont arrêtées chaque année au compte général. Ces réserves résultent de trois types d'opérations :

- de dépenses à charge du budget et au profit des différents fonds spéciaux de l'État ;
- de l'accumulation depuis 1944 des soldes finaux des exercices budgétaires clôturés ;
- de dépenses à charge du budget et au profit des SEGS.

Fonds spéciaux de l'État

Cette position reprend d'un côté l'avoir comptable des Fonds spéciaux de l'État à la fin de l'exercice 2019 ainsi qu'en deuxième position, la variation cumulée des opérations sur ces mêmes Fonds spéciaux au titre de l'exercice budgétaire en cours, telles qu'elles sont renseignées dans la comptabilité budgétaire de l'État.

Solde opérationnel (réserve budgétaire actuelle)

La réserve budgétaire constitue le solde comptable cumulé de tous les exercices budgétaires clôturés d'après-guerre. Cette position est arrêtée une fois par année, dans le compte général de l'exercice clôturé. En cours d'exercice, la réserve budgétaire doit être mise en regard du résultat de(s) l'exercice(s) budgétaire(s) en cours. Ce résultat fluctue de jour en jour au fil des opérations budgétaires. À la clôture de l'exercice 2019, la réserve budgétaire s'élève à -1.498,1 millions EUR.

Réserves disponibles des Services de l'État à gestion séparée (SEGS)

Ce chiffre résume l'encaisse totale détenue actuellement par l'ensemble des Services de l'État à gestion séparée sur leurs comptes chèques postaux et comptes BCEE. Ces réserves peuvent à tout moment être mobilisées par les SEGS pour le paiement de dépenses.

Fonds nécessaires au remboursement des titres de dette émis par l'État

Comme les recettes d'emprunt ont jadis contribué à constituer les avoirs des fonds spéciaux ainsi que la réserve budgétaire et par là les réserves primaires de l'État, l'encours de la dette publique doit être pris en compte pour le calcul des fonds propres de l'État. Y est ajouté l'encours des bons du Trésor (Promissory Notes) qui, bien qu'ils ne correspondent pas à des fonds empruntés par l'État et remboursables par la suite et ne donnent pas lieu à une recette budgétaire lors de leur émission, contribuent tout de même à la constitution de réserves par le fait qu'ils permettent de différer le paiement de la contribution du Luxembourg aux institutions financières internationales sur plusieurs années budgétaires qui autrement aurait impacté d'un seul coup le résultat budgétaire des années d'émission.

Fonds de tiers (fonds déposés et fonds empruntés)

Dépôts de tiers auprès de l'État

La Trésorerie de l'État est chargée de la gestion des fonds et des biens dont les lois ou règlements attribuent la conservation à l'État. Ces fonds et biens sont gérés et placés ensemble avec les avoirs de l'État.

Dépôts avec comptabilisation budgétaire (retraçables au compte général)

Fonds communal de péréquation conjoncturelle

Ce fonds qui n'est pas un fonds spécial de l'État, mais un fonds d'argent de tiers, recueille de l'argent appartenant aux communes.

Fonds des communes disponibles au Fonds des dépenses communales

Les avoirs de ce fonds, qui n'est pas non plus un fonds spécial de l'État, mais un fonds d'argent de tiers, appartiennent également aux communes.

Fonds de tiers consignés auprès de l'AEDT

Les consignations déposées avant le 1er janvier 2000 auprès de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ont été portées en recette sur le Fonds des consignations judiciaires, qui n'est pas un fonds spécial de l'État, mais un fonds d'argent de tiers ; leur remboursement se fait au moyen d'ordonnances de paiement à charge de ce fonds.

Fonds de tiers disponibles au budget pour ordre

Cette position correspond au solde comptable cumulé du budget pour ordre de tous les exercices budgétaires clôturés d'après-guerre. Elle est arrêtée une fois par année, dans le compte général de l'exercice clôturé. En cours d'exercice, elle doit être mise en regard du résultat du budget pour ordre de l'exercice en cours, qui fluctue de jour en jour au gré des opérations budgétaires pour ordre.

En ce qui concerne le solde actuel du budget pour ordre de l'exercice en cours, il convient de faire les remarques suivantes : vu que le budget pour ordre comporte de nombreux articles dont les opérations ne sont que partiellement pour ordre de tiers et pour la majeure partie pour ordre de l'État même et comme le partage se fait d'après des clés de répartition et décomptes périodiques, la Trésorerie de l'État n'est pas en mesure de déterminer à l'eurocent près quelle part du solde revient au budget courant de l'État et quelle part reste à ordonnancer au profit de tiers. Pour donner une situation aussi juste que possible du résultat actuel du budget propre de l'État, une estimation aussi précise que possible du solde actuel du budget pour ordre a été faite sur base de tous les éléments connus par la Trésorerie de l'État.

Signes monétaires (pièces métalliques) en EUR remboursables par le Trésor

La mise en circulation de signes monétaires (pièces métalliques seulement) donne lieu à un crédit sur le compte de la Trésorerie auprès de la Banque centrale du Luxembourg. Ce crédit n'est cependant pas porté en recette au budget, les montants ainsi crédités étant comptabilisés sur le fonds de couverture des signes monétaires émis par le Trésor. À l'inverse, le retrait de signes monétaires de la circulation implique par conséquent une ordonnance de paiement à charge du même fonds. L'avoir de ce fonds correspond donc à tout moment aux signes monétaires en circulation. Ce n'est que lors de la

démonétisation définitive d'un type de signe monétaire que le volume non retourné peut être porté en recette au budget.

Le montant des signes monétaires émis par le Trésor sous forme de pièces de monnaie métallique connaît une forte croissance depuis le remplacement de la circulation de pièces en francs belges et luxembourgeois par des pièces en euros. Au 31 décembre 2019, des pièces en euros d'une contre-valeur de 309,8 millions EUR se trouvent en circulation, ce qui correspond à une mise en circulation de 9,7 millions EUR au cours de 2019.

Le fonds de couverture comporte aussi une réserve destinée au remboursement de la part luxembourgeoise des billets belges en francs qui continuent à être retournés de la circulation. Ce remboursement se fait sur base de décomptes soumis annuellement par le ministère des Finances belge.

Dépôts sans comptabilisation budgétaire (non retraçables au compte général)

Fonds de tiers consignés auprès de la Trésorerie de l'État – Caisse de consignation

Les consignations déposées auprès de la Trésorerie de l'État agissant en sa qualité de Caisse de consignation ne sont pas portées en recette sur un fonds d'argent de tiers. En vertu de la loi, la Caisse de consignation tient en effet une comptabilité distincte de celle de l'État. Toutefois le CCP de la Caisse de consignation fait partie des CCP identifiés comme comptes de l'État auprès de l'EPT, de sorte que les avoirs sur ce CCP sont déposés par l'EPT auprès de l'État, mais doivent en contrepartie figurer comme passifs à l'égard des ayants-droit des consignations.

Dépôt de l'État belge dans le cadre de l'opération KAUPTHING/HAVILLAND

Dans le cadre de la reprise des activités de KAUPTHING Luxembourg par la banque HAVILLAND, l'État luxembourgeois a fait un dépôt de 320 millions EUR auprès de HAVILLAND. (cf. Actif circulant / point 2.1.3.) Sur les 320 millions EUR placés, 160 millions EUR sont en provenance de l'État belge dans le cadre d'un prêt de l'État belge à l'État luxembourgeois. Les remboursements au cours des années 2009 à 2019 font que l'encours du dépôt de l'État belge s'élève au 31 décembre 2019 à 21,4 millions EUR.

Retour temporaire d'ordonnances de paiement

Il s'agit de montants ordonnancés et retournés à la Trésorerie de l'État en raison d'erreurs dans les coordonnées bancaires des ayants-droit. Ces montants seront virés aux ayants-droit après rectification de leurs coordonnées bancaires.

Saisies, cessions et sommations en suspens

Il s'agit ici de sommes retenues par la Trésorerie de l'État en exécution de saisies, cessions et sommations non encore versées aux ayants-droit pour diverses raisons. Ces montants correspondent donc à des dépôts de tiers.

Dépôt de garanties diverses

Cf. point 2.1.4. de l'actif circulant non liquide

Cautionnements des conservateurs des hypothèques

Ce montant reprend les cautionnements opérés par les conservateurs des hypothèques au sein de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA.

Titres de dette émis par l'État

Bons du Trésor (*Promissory Notes*)

L'émission de bons du Trésor n'est effectuée qu'au profit d'institutions financières internationales (AfDF, ADB, ADF, GEF, IDA et MIGA). Ces bons qui ne portent pas intérêts, ne correspondent pas à des fonds empruntés par l'État et remboursables par la suite. Voilà pourquoi la désignation anglaise « *promissory notes* » (promesses de paiement) reflète mieux la nature économique de cet instrument. Ils ne donnent donc pas lieu à une recette budgétaire lors de leur émission mais on peut tout de même affirmer qu'ils contribuent à la constitution de réserves par le fait qu'ils permettent de différer le paiement de la contribution du Luxembourg à ces institutions sur plusieurs années budgétaires qui autrement aurait impacté d'un seul coup le résultat budgétaire des années d'émission. Leur encaissement se fait suivant des plans d'encaissement par le biais l'article 34.8.84.037 du budget de l'État.

Au courant de l'année 2019 les opérations suivantes ont eu lieu:

Emissions :

AfDF : 4.000.796,33 EUR

Amortissements :

IDA : 18.665.000,00 EUR

AfDF : 3.924.779,26 EUR

ADB : 3.472.573,82 EUR

GEF : 1.164.500,00 EUR

L'encours des bons du Trésor au 31 décembre 2019 se chiffre à 107,4 millions EUR.

Dettes publiques

Ce poste représente la dette publique proprement dite de l'État central, pour l'émission de laquelle la Trésorerie de l'État est compétente. L'encours de la dette publique se chiffre au 31 décembre 2019 à 10.618,5 millions EUR contre 9.135,8 à fin 2018.

Cette augmentation nette de l'ordre de 1.482,7 millions EUR résulte des opérations suivantes :

Amortissements :

07.10.2019 : 0,436% 2014-2019 LGB SUKUK pour 200 millions EUR

30.06 et 31.12.2019 : divers prêts BCEE repris du Fonds Belval pour 17,3 millions EUR

Emissions :

13.11.2019 : 0,00% 2019-2026 LGB pour 1.700 millions EUR

La dette publique à moyen et long terme du Gouvernement, entièrement libellée en euros, affiche la structure par instruments suivante :

Prêts bancaires (BCEE) : 8,20 %

Emprunts obligataires : 91,80 %

La section Gestion financière a également assuré le service financier de tous les emprunts de l'État et a déboursé au total 172,8 millions EUR pour intérêts échus en 2019.

D'autres caractéristiques de la dette publique de l'État au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- taux moyen pondéré : 1,246%
- durée de vie moyenne : 4 ans et 342 jours
- ratio dette / PIB : 17,35%
- dette par habitant : 17.297 EUR

PASSIF IMMOBILISÉ

Fonds propres de l'État (Réserves secondaires de l'État, acquises par dépense budgétaire)

Dans la mesure où l'État a acquis des actifs financiers au moyen de crédits budgétaires, donc de fonds propres, la contrepartie au bilan de ces actifs financiers peut être considérée comme réserves secondaires de l'État. En effet, les ordonnances de paiement émises à charge des différents exercices budgétaires pour financer l'acquisition de ces actifs ont influencé de façon négative le résultat comptable de ces exercices. La réserve budgétaire aurait donc été d'autant plus élevée si ces actifs n'avaient pas été payés par le budget.

Par opposition aux réserves primaires, figurant au passif circulant, les réserves secondaires ne sont pas destinées à être consommées à court ou moyen terme en raison du fait que les actifs correspondants devraient être vendus au préalable.

Créance de l'entreprise des P&T sur l'État

En vertu de l'article 31 modifié de la loi du 15 décembre 2000 sur les services financiers postaux, POST est tenue de déposer auprès de la Trésorerie de l'État les fonds disponibles sur les CCP ouverts au nom de l'État (cf. chapitre dédié ci-avant). Tout montant ainsi versé est porté en recette sur le Fonds de couverture des avoirs sur CCP. En contrepartie de son dépôt non rémunéré auprès du Trésor, POST inscrit donc à l'actif de son bilan une créance sur l'État, qui varie en fonction de la variation journalière des avoirs de l'État sur ses CCP.

Les avoirs de l'État sont donc en principe exactement contrebalancés par les avoirs du Fonds de couverture des avoirs sur CCP qui à leur tour sont destinés à couvrir la dette envers POST. Or comme les variations journalières des CCP de l'État ne sont versées par POST à la Trésorerie qu'avec un jour de valeur de retard (suivant avenant du 02.06.2016 à la convention du 23.02.2001 entre l'État et POST), il y a un léger décalage entre les avoirs sur CCP d'un côté et l'avoir du Fonds de couverture et par là, la dette envers l'EPT de l'autre côté. Pour combler cette différence, le montant net non encore versé est inscrit dans une ligne à part et une créance est inscrite au niveau des actifs circulants (cf. point 1.1.2. de l'actif circulant).

Le solde de ce fonds, qui au compte général n'est pas identifié comme fonds spécial de l'État mais comme Fonds de tiers, n'est évidemment pas repris au point 1.1. des passifs financiers pour éviter un double emploi.

Notons qu'une réduction des soldes sur CCP à zéro entraînerait une réduction à zéro de la créance de POST sur l'État et en même temps une réduction à zéro de l'avoir sur ce fonds spécial de couverture.

TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

Section gestion financière

I. Participations directes de l'Etat dans le capital de sociétés de droit privé (en EUR)

Situation au 31/12/2019 (données à jour suivant publications au RSCL)

Denomination	Ministère de tutelle	secteur économique	capital social	nombre d'actions émises	valeur nom./compt. d'une action	nbre. d'actions appart. à l'Etat	taux de participation	valeur nom./compt. de la participation	valeur de marché d'une action	valeur de marché de la participation	participation supplémentaire indirecte de	via
A. Sociétés cotées en bourse												
ARCELOR MITTAL S.A.	Economie	sidérurgie	324 282 021.15	1 021 903 623	0.32	12 988 443	1.271%	4 121 639.71 3)	15 642	203 165 225.41		
AFERAM S.A.	Economie	sidérurgie	447 850 922.00	85 496 280	5.24	450 000	0.526%	2 357 212.68	28 620	12 879 000.00		
BNP PARIBAS S.A.	Finances	finances	2 499 597 122.00	1 249 798 561	2.00	12 874 512	1.030%	25 749 024.00	52 830	680 160 468.96		
SES S.A. (FDRs = Fiduciary Depositary Receipt) (actions A)	Etat	communication	718 983 000.00	575 186 400	1.25	6 087 278	1.058%	7 609 097.50	12 500	76 090 975.00	2.052%	BCEE/SNCI
SES S.A. (actions B)	Etat	communication	718 983 000.00	575 186 400	1.25	66 590 822	11.577%	83 238 527.50 1)	5 000 2)	332 954 110.00	21.756%	BCEE/SNCI
SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE L'OUR S.A. (actions A)	Economie	énergie	30 967 175.40	249 232.80	124.25	100 000	40.123%	12 425 200.00	212 040	21 204 000.00		
SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DE L'OUR S.A. (actions B)	Economie	énergie	30 967 175.40	249 232.80	124.25	765	0.307%	95 051.25	228 000	174 420.00		
Total A								135 595 552.63		1 326 628 199.37		
B. Sociétés non cotées en bourse												
ALSA - Agence Luxembourgeoise de Sécurité Aérienne S.A.	Transports	circulation aérienne	500 000.00	500	1 000.00	500	100.000%	500 000.00	n.d.	n.d.		
BGL BNP PARIBAS S.A.	Finances	finances	713 062 636.00	27 976 574	25.49	9 512 542	34.002%	242 454 214.50	n.d.	n.d.		
BLI S.A.	Finances	finances	146 108 270.00	2 087 261	70.00	208 680	9.998%	14 607 600.00	n.d.	n.d.		
CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.	Transports	aviation	467 337 991.81	20 939 223	22.32	1 741 467	8.317%	38 867 425.53 3)	n.d.	n.d.	21.580%	BCEE/SNCI
CREOS LUXEMBOURG S.A.	Economie/Energie	énergie	198 851 260.00	9 942 563	20.00	227 025	2.283%	4 540 500.00	n.d.	n.d.		
CRUCHTERHOMBUSCH S.A.	Transports	sécurité routière	681 707.19	27 500	24.79	9 900	36.000%	245 414.59	n.d.	n.d.	12.000%	BCEE
DIGITAL TECH FUND	Economie	finances	64 806.00	64 806	1.00	15 750	24.303%	15 750.00	n.d.	n.d.		
ENERGIEGENCE (anc. AGENCE DE L'ENERGIE)	Economie/Energie	énergie	372 000.00	372 000	1.00	186 000	50.000%	186 000.00	n.d.	n.d.		
ENCEVO S.A. (anc. CEGEDEL & SOTEG / anc. ENOVOS INTERNATIONAL)	Economie/Energie	énergie	909 962 900.00	909 629	100.00	254 693	28.000%	25 469 300.00	n.d.	n.d.	14.200% / 12.000% / 4.71%	SNCI / BCEE / POST
LUX DEVELOPMENT S.A.	Aff. Etr.	coopération	250 000.00	400	625.00	393	98.250%	245 625.00	n.d.	n.d.	1.750%	SNCI
LUXAIR S.A.	Transports	aviation	13 750 000.00	110 000	125.00	42 958	39.053%	5 369 750.00	n.d.	n.d.	21.810%	BCEE
LUXCONNECT S.A.	Etat/Communication	finances	105 000 000.00	1 750	60 000.00	1 749	99.943%	104 940 000.00	n.d.	n.d.	0.080%	SNCI
LUXEMBOURG CONGRES S.A.	Economie	infrastructures	250 000.00	100	2 500.00	84	84.000%	210 000.00	n.d.	n.d.	4.000%	FUAPK/ONT
INVESTING FOR DEVELOPMENT SICAV (anc. LMDF) (actions classe A)	Coopération	coopération	4 241 747.95	169 669 918	25.00	131 347 257	77.413%	3 283 681.43	n.d.	n.d.		
INVESTING FOR DEVELOPMENT SICAV (anc. LMDF) (actions classe Abs)	Finances	coopération	2 901 323.40	116 052 936	25.00	77 730 275	66.978%	1 943 256.88	n.d.	n.d.		
INVESTING FOR DEVELOPMENT SICAV (anc. LMDF) (actions classe B)	Finances	coopération	17 625 332.40	176 253 324	100.00	57 138 110	32.418%	5 713 811.00	n.d.	n.d.		
FORESTRY AND CLIMATE CHANGE FUND (FCCE) (actions classe I)	MDDI	climat & environnement	3 584 898.52	40 272 750	89.02	40 272 750	100.000%	3 584 898.52 3)	n.d.	n.d.		
FORESTRY AND CLIMATE CHANGE FUND (FCCE) (actions classe J)	Finances	climat & environnement	899 519.32	10 105 200	89.02	10 105 200	100.000%	899 519.32 3)	n.d.	n.d.		
LUXGOVSAT S.A.	MDDI	communication	40 000 000.00	40 000 000	1.00	20 000 000	50.000%	20 000 000.00	n.d.	n.d.		
LUXTRAM S.A.	MDDI	transport public	6 000 000.00	6 000 000	1.00	4 000 000	66.667%	4 000 000.00	n.d.	n.d.	0.159%	SNCI/BCEE/P&T
LUXTRUST DEVELOPMENT S.A.	Economie	finances	6 239 776.00	6 239 776	1.00	2 407 020	38.575%	2 407 020.00	n.d.	n.d.	21.580%	BCEE/SNCI
MASTER LEASECO S.A.	Transports	aviation	8 901 548.87	10 000 000	0.89	832 000	8.320%	740 608.87 3)	n.d.	n.d.	21.580%	BCEE/SNCI
NORSTAD Entwicklungsgesellschaft s&rl	MDDI	urbanisation	2 000 000.00	200	10 000	200	100.000%	2 000 000.00	n.d.	n.d.	21.580%	BCEE/SNCI
PAUL WURTH S.A.	Economie	sidérurgie	13 767 840.00	19 122	720.00	2 100	10.982%	1 512 000.00	n.d.	n.d.	29.800%	SNCI/BCEE
6zero1	Travail	social	201 000.00	201	1 000.00	101	50.249%	101 000.00	n.d.	n.d.		
SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT AGORA S A R.L.	Fin/Eco/Int/Env	urbanisation	100 000.00	100	1 000.00	50	50.000%	50 000.00	n.d.	n.d.		
SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT AGORA S A R.L. et CIE. S.E.C.S.	Fin/Eco/Int/Env	urbanisation	23 240 000.00	2 824	10 000.00	1 411	49.965%	14 110 000.00	n.d.	n.d.		
SOCIÉTÉ DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG S.A.	Finances	finances	14 179 350.00	94 529	150.00	11 708	12.386%	1 756 200.00	n.d.	n.d.	22.500%	BCEE
SOCIÉTÉ DE L'AÉROPORT DE LUXEMBOURG S.A.	Transports	circulation aérienne	7 577 000.00	7 577	1 000.00	7 577	100.000%	7 577 000.00	n.d.	n.d.		
SOCIÉTÉ DU PORT DE MERTRERT S.A.	Transports	circulation fluvienne	250 000.00	2 000	125.00	1 000	50.000%	125 000.00	n.d.	n.d.		
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARC D'ES EXPOSITIONS DE LUXEMBOURG S.A.	Economie/Finances	infrastructures	17 119 000.00	6 906	2 478.86	4 586	66.406%	11 368 047.21	n.d.	n.d.	33.594%	FUAPK
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE LA MOSELLE	Transports	circulation fluvienne	52 151 771.88	10 200	5 112.92	200	1.961%	1 022 583.76	n.d.	n.d.		
SOCIÉTÉ NATIONALE DE CERTIFICATION ET D'HOMOLOGATION (SNCH) S.A.R.L.	Transports	circulation routière	3 500 000.00	4 000	875.00	482	12.050%	4 211 750.00	n.d.	n.d.		
SOCIÉTÉ NATIONALE DE CIRCULATION AUTOMOBILE (SNCA) S.A.R.L. (anc. SNCT S.A.R.L.)	Transports	circulation routière	6 000 000.00	1 000	6 000.00	750	75.000%	4 500 000.00	n.d.	n.d.	20.000%	BCEE
SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS A BON MARCHÉ S.A.	Logement	logement	66 000 000.00	7 000	9 428.57	3 575	51.071%	33 707 142.86	n.d.	n.d.	11.000%	BCEE
WDP LUXEMBOURG S.A. (S.O.L.E.I.L. S.A.)	Economie	logistique	23 160 000.00	23 160	1 000.00	10 422	45.000%	10 422 000.00	n.d.	n.d.		
SUDCAL S.A.	Economie	énergie	31 000.00	3 100	10.00	3 098	99.935%	30 980.00	n.d.	n.d.		
TECHNOPORT S.A.	Economie	aide aux startups	9 840 000.00	9 840	1 000.00	5 420	55.081%	5 420 000.00	n.d.	n.d.	44.919%	SNCI
Total B								574 348 079.45				
Total I.								709 943 632.08				

1) valeur d'acquisition = 6,60 € / action

2) valeur de marché de la participation calculée avec 40% de la valeur de marché d'un FDR

3) Attention: les chiffres contenus dans ce tableau sont exprimés en EUR alors que le capital social est libellé en USD/ Taux de change utilisé: 1,1234 USD/EUR (taux mis à jour à chaque fin de trimestre)

Remarque: Ce tableau ne tient pas compte des participations que des établissements publics comme p.ex. la BCEE, la SNCI ou les P&T peuvent avoir dans d'autres sociétés de droit privé, dans lesquelles l'Etat ne détient pas de participation directe.

II. Participations de l'Etat dans le capital d'institutions financières internationales (en EUR)

Situation au 31/12/2019

Denomination	Ministère de tutelle		capital social souscrit	nombre de parts sociales souscrites	valeur nominale d'une part sociale	nbre. de parts sociales souscrites par le Luxbg	taux de participation	valeur nominale de la souscription	capital appelé	% appelé	capital appelé versé en espèces	capital appelé versé en bons du Trésor	capital appelé restant à verser
Council of Europe Development Bank (CEB)	Finances	EUR	3 303 450 000.00	3 303 450	1 000.00	20 849	0.6311%	20 849 000.00	2 301 480.00	11.04%	2 301 480.00	0.00	0.00
European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)	Finances	EUR	19 793 500 000.00	1 979 350	10 000.00	4 000	0.2021%	40 000 000.00	10 500 000.00	26.25%	10 500 000.00	0.00	0.00
European Financial Stability Facility (EFSF)	Finances	EUR	28 513 396.92	2 851 339 692	0.01	7 119 129	0.2497%	71 191.29	71 191.29	100.00%	71 191.29	0.00	0.00
European Investment Bank (EIB)	Finances	EUR	242 392 989 000.00	n.d.	n.d.	n.d.	0.1135%	275 054 500.00	24 532 850.00	8.92%	24 532 850.00	0.00	0.00
European Stability Mechanism (ESM)	Finances	EUR	704 798 700 000.00	7 047 987	100 000.00	17 519	0.2486%	1 751 900 000.00	200 220 000.00	11.43%	200 220 000.00	0.00	0.00
Total EUR								2 087 874 691.29	237 625 521.29		237 625 521.29	0.00	0.00
International Monetary Fund (IMF)	Finances	SDR	476 800 000 000.00	n.d.	n.d.	n.d.	0.2772%	1 321 800 000.00	330 450 000.00	25.00%	330 450 000.00	0.00	0.00
Total SDR en EUR (1 EUR = 0,80914 SDR)								1 633 586 276.79	408 396 569.20		408 396 569.20	0.00	0.00
African Development Bank (ADB)	Finances	UA	65 107 908 000.00	6 510 791	10 000.00	13 524	0.2077%	135 240 000.00	8 110 000.00	6.00%	6 030 000.00	0.00	2 080 000.00
Total UA en EUR (1 EUR = 0,80914 UA)								167 140 420.69	10 022 987.37		7 452 356.82	0.00	2 570 630.55
Asian Development Bank (ADB)	Finances	USD	128 342 768 246.00	10 638 933	12 063.50	36 120	0.3395%	435 733 620.00	21 834 935.00	5.01%	21 834 935.00	0.00	0.00
Asian Investment and Infrastructure Bank (AIIB)	Finances	USD	96 708 400 000.00	967 084	100 000.00	697	0.0721%	69 700 000.00	13 900 000.00	19.94%	13 900 000.00	0.00	0.00
International Bank for Reconstruction and Development (IBRD)	Finances	USD	253 366 795 260.00	2 100 276	120 635.00	2 289	0.1090%	276 133 515.00	16 568 010.90	6.00%	16 568 010.90	0.00	0.00
International Finance Corporation (IFC)	Finances	USD	2 365 634 000.00	2 365 634	1 000.00	2 139	0.0904%	2 139 000.00	2 139 000.00	100.00%	2 139 000.00	0.00	0.00
Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA)	Finances	USD	1 899 927 080.00	175 594	10 820.00	204	0.1162%	2 207 280.00	419 080.00	18.99%	293 568.00	125 512.00	0.00
Total USD								785 913 415.00	54 861 025.90		54 735 513.90	125 512.00	0.00
Total USD en EUR (1 EUR = 1,1234 USD)								699 584 667.08	48 834 810.31		48 723 085.19	111 725.12	0.00
Total II.								4 588 186 055.85	704 879 888.16		702 197 532.50	111 725.12	2 570 630.55

TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

Section gestion financière

III. Participations de l'Etat dans le capital d'établissements publics (EP), groupements d'intérêt économique (GIE) et fondations (F) autres que du domaine de la sécurité sociale (en EUR)

Situation au 31/12/2019

Dénomination	Ministère de tutelle	capital social souscrit	nombre de parts sociales	valeur nominale d'une part sociale	nbre. de parts sociales sousc.	taux de participation	valeur nominale de la participation	capital social souscrit non versé	autorisation de contracter des emprunts	engagement financier de l'Etat	Contrôle par Cour des Comptes	Base légale	
Agence nationale de stockage de produits pétroliers	Economie	EP	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	oui	dotation budgétaire	-	loi du 10 février 2015	
Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA)	Etat	EP	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	dotation budgétaire	non	loi du 27 août 2013	
Banque Centrale du Luxembourg (BCL)	Finances	EP	175 000 000.00	1	175 000 000.00	100.000%	175 000 000.00	oui	capital souscrit	non	non	loi du 23 décembre 1998	
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE)	Finances	EP	173 525 467.34	1	173 525 467.34	100.000%	173 525 467.34	oui	capital souscrit	non	non	loi du 24 mars 1989	
Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster	Culture	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 24 juillet 2001	
Centre de coordination pour projets d'établissement	Education nationale	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 4 septembre 1990 / régl. g.-d. du 10 août 1991	
Centre de musiques amplifiées (Rockhal)	Culture	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 26 mai 2004	
Centres, foyers et services pour personnes âgées (SERVIOR)	Famille	EP	p.m.	p.m.	p.m.	n.d.	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 22 décembre 2000	
Centre hospitalier du Luxembourg (CHL)	Santé	EP	p.m.	p.m.	p.m.	n.d.	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 10 septembre 1975	
Centre hospitalier neuro-psychiatrique (CHNP)	Santé	EP	p.m.	p.m.	p.m.	n.d.	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 17 avril 1998	
Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation (Rehazenter)	Santé	EP	p.m.	p.m.	p.m.	n.d.	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 19 décembre 2003	
Centre national sportif et culturel	Sports	EP	p.m.	1	p.m.	100.000%	p.m.	oui	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 29 juin 2000	
Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains	Santé	EP	p.m.	1	p.m.	n.d.	p.m.	oui	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 18 décembre 1987	
Commissariat aux assurances	Finances	EP	p.m.	1	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 6 décembre 1991	
Commission de surveillance du secteur financier (CSSF)	Finances	EP	p.m.	1	p.m.	100.000%	p.m.	non	apport 100 mio luf / dotation annuelle	non	non	loi du 23 décembre 1998	
Commission nationale pour la protection des données	Etat/Communications	EP	p.m.	1	p.m.	100.000%	p.m.	non	apport 200.000 € / dotation annuelle	non	non	loi du 1er août 2018	
Communauté des transports (Verkeiersverband)	Transports	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	-	non	non	loi du 29 juin 2004	
Corps grand-ducal d'incendie et de secours	Intérieur	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	oui	-	non	non	loi du 27 mars 2018	
Entreprise des P&T	Economie	EP	631 848 607.41	1	631 848 607.41	100.000%	631 848 607.41	oui	-	non	non	loi du 10 août 1992 / loi du 25 avril 2005	
Fonds Belval	Travaux publics	EP	3 500 000.00	1	3 500 000.00	100.000%	3 500 000.00	oui	-	non	oui	loi du 25 juillet 2002	
Fonds culturel national	Culture	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	-	oui	oui	loi du 4 mars 1982	
Fonds d'assainissement de la Cité Syrdal	Logement	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	oui	-	oui	oui	loi du 10 décembre 1998	
Fonds de garantie des dépôts Luxembourg	Finances	EP	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	non	-	oui	oui	loi du 18 décembre 2015	
Fonds de résolution Luxembourg	Finances	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	-	oui	oui	loi du 18 décembre 2015	
Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	Finances	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	apport de 100.000 luf	oui	oui	loi du 17 mars 1992	
Fonds de solidarité viticole	Agriculture	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 23 avril 1965 / loi du 23 décembre 1978	
Fonds pour le développement du logement et de l'habitat (Fonds Logement)	Logement	EP	p.m.	1	p.m.	100.000%	p.m.	oui	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 25 février 1979	
Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (FUAPK)	Travaux publics	EP	p.m.	1	p.m.	100.000%	p.m.	oui	-	oui	oui	loi du 7 août 1961	
Fonds national de la recherche dans le secteur public	Ens. Sup. et Recherche	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	oui ?	dotation budgétaire	non	non	loi di 31 mai 1999	
Fonds national de soutien à la production audiovisuelle	Etat	EP	p.m.	1	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 11 avril 1990	
Fonds national de solidarité	Famille	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 30 juillet 1960	
Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg	Finances	EP	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 19 décembre 2014	
Institut Luxembourgeois de Régulation	Etat	EP	1 239 467.62	1	1 239 467.62	100.000%	1 239 467.62	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 30 mai 2005	
Institut national pour le développement de la formation continue	Education nationale	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 1er décembre 1992	
Laboratoire nationale de la Santé	Santé	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 7 août 2012	
Luxembourg Institute of Health (LIH)	Ens. Sup. et Recherche	EP	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 3 décembre 2014	
Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)	Ens. Sup. et Recherche	EP	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 3 décembre 2014	
Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER)	Ens. Sup. et Recherche	EP	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	non	dotation budgétaire	non	non	loi du 3 décembre 2014	
Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte	EP	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	-	oui	oui	loi du 9 mai 2009	
Office du Ducroire	Finances	EP	54 302 396.57	1	54 302 396.57	100.000%	54 302 396.57	non	capital souscrit	non	non	loi du 24 juillet 1995	
Office national du remembrement	Agriculture	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	-	non	non	loi du 25 mai 1964	
Établissement public de radiodiffusion socioculturelle (Radio 100,7)	Etat/Communications	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 27 juillet 1991/régl. g.-d. du 19 juin 1992	
Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte	Culture	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 21 novembre 2002	
Service de Santé au Travail Multisectoriel	Santé	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 14 décembre 2001	
Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)	Economie/Finances	EP	375 000 000.00	1	375 000 000.00	100.000%	375 000 000.00	oui	capital souscrit	non	non	loi du 2 août 1977	
Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (SNCFL)	Transports	EP	347 050 934.68	28 000	12 394.68	26 320	94.000%	326 227 878.60	oui	capital souscrit	non	-	
Université de Luxembourg	Ens. Sup. et Recherche	EP	p.m.	p.m.	p.m.	100.000%	p.m.	non	dotation budgétaire	oui	oui	loi du 12 août 2003	
Agence eSanté	Santé	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	dotation budgétaire	-	-	acte de constitution du 21 juillet 2005	
Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	dotation budgétaire	-	-	acte de constitution du 4 octobre 2010	
Buanderie centrale	Justice	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	dotation budgétaire	non	non	-	
Centre de gestion pour la formation continue et professionnelle universitaire	Ens. Sup. et Recherche	GIE	15 000.00	n.d.	n.d.	n.d.	33.300%	5 000.00	non	dotation budgétaire	non	non	acte de constitution du 9 mars 2018
Centre européen des consommateurs	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	50.000%	n.d.	non	dotation budgétaire	non	non	-
Commission des normes comptables	Finances / Justice	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	dotation budgétaire	non	non	-	
Centre de ressources des technologies et de l'innovation pour le bâtiment (CRTI-B)	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	60.000%	n.d.	non	-	non	-	
lnCert	Economie	GIE	1 935 000.00	1 935.00	1 000.00	1 909.00	98.656%	1 909 000.00	non	capital souscrit	non	-	
Institut de la propriété intellectuelle Luxembourg	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	dotation budgétaire	non	non	-	
LI-CIX Management	Economie	GIE	380 000.00	19	20 000.00	1	5.263%	20 000.00	non	dotation budgétaire	non	-	
Luxembourg Convention Bureau	Economie (Tourisme)	GIE	600 000.00	n.d.	n.d.	n.d.	50.000%	300 000.00	non	dotation budgétaire	non	-	
Luxembourg European Research & Administration Support (LERAS)	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	100.000%	n.d.	non	-	non	-	
Luxembourg for Finance	Finances	GIE	200 000.00	n.d.	n.d.	n.d.	50.000%	100 000.00	non	dotation budgétaire	non	-	
Luxembourg for Shopping	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	135 000.00	non	-	non	-	
Luxembourg for Tourism	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	capital souscrit	non	-	
Luxinnovation	Economie	GIE	541 739.24	n.d.	n.d.	n.d.	50.000%	270 869.62	non	capital souscrit / dotation budgétaire	non	-	
MyEnergy	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	-	non	-	
Luxembourg Business Registers (LBR)	Justice	GIE	150 597.64	n.d.	n.d.	n.d.	67.079%	101 018.93	non	-	non	loi du 19 décembre 2002/régl. g.-d. du 23 janvier 2003	
Smil.e - Security made in Luxembourg	Economie	GIE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	non	dotation budgétaire	oui	loi du 24 juillet 2001	
Luxembourg @ Expo 2020 Dubai	Economie	GIE	12 800 000.00	n.d.	n.d.	n.d.	45.313%	5 800 000.00	non	dotation budgétaire	oui	-	
Centre de prévention des toxicomanies	Education nationale	F	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	100.000%	n.d.	non	dotation budgétaire	oui	loi du 25 novembre 1994	
Fondation de Luxembourg	Justice/Finances	F	5 000 000.00	2	2 500 000.00	1	50.000%	2 500 000.00	non	-	non	-	
Fondation Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM)	Culture	F	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	100.000%	n.d.	non	apport 20 mio luf / dotation annuelle	non	loi du 28 avril 1998	
Fondation pour la mémoire de la Shoah	Etat	F	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	250 000.00	non	dotation budgétaire	non	acte de constitution du 15 septembre 2016	
Institut Universitaire International (établissement d'utilité publique)	Ens. Sup. et Recherche	F	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	100.000%	n.d.	non	dotation budgétaire	non	loi du 22 avril 1974	
Max Planck Institute Luxembourg for Procedural Law	Ens. Sup. et Recherche	F	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	250 000.00	non	dotation budgétaire	non	-	
UPFOUNDATION	Education nationale	F	n.d.	n.d.	C	n.d.	n.d.	50 000.00	non	dotation budgétaire	non	acte de constitution du 14 février 2018	
Zentrum für politisches Bildung	Etat	F	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	50 000.00	non	dotation budgétaire	non	acte de constitution du 15 septembre 2016	
Total III.							1 752 384 706.10	0.00					

TOTAL GENERAL DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT (valeur nominale)

3 164 637 595.80 *

5.3. Hors-Bilan

Garanties financières accordées par l'État

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 8 juin 1999 la Trésorerie est tenue à établir un registre des garanties financières accordées par l'État. Le tableau ci-dessous, qui recense les garanties actuellement enregistrées par la Trésorerie de l'État, montre l'encours total des prêts et garanties bénéficiant de la garantie de l'État. L'encours au 31 décembre 2019 se chiffre à 8.462,6 millions EUR (chiffre provisoire) – contre 8.680,0 millions EUR une année auparavant.

Garanties financières directes et indirectes accordées par l'État		
Société bénéficiaire de la garantie	Montant maximal autorisé	Montant en circulation au 31/12/2019
BCEE	7.500.000,00	2.065.047,26
CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG	non déterminé	23.281.509,58
CENTRE HOSPITALIER NEURO-PSYCHIATRIQUE	non déterminé	9.533.967,38
CFL	500.000.000,00	204.775.000,00
COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	4.000.000,00	1.199.999,44
DEXIA - GARANTIE 2011 / 2013	2.700.000.000,00	1.815.886.516,91
DIVERSES BANQUES DE LA PLACE	non déterminé	562.924.317,37
EFSF	2.000.000.000,00	539.853.758,71
FONDS BELVAL	734.812.000,00	571.731.516,53
FONDS CITÉ SYRDALL	12.000.000,00	10.937.513,40
FONDS DE RÉOLUTION UNIQUE UE	1.085.000.000,00	1.085.000.000,00
FONDS DU LOGEMENT	120.000.000,00	28.870.163
FMI - NAB (New Arrangements to Borrow)	609.437.180,22	580.777.180,22
FMI - Prêt bilatéral	2.060.000.000,00	2.060.000.000,00
CENTRE THERMAL ET DE SANTÉ MONDORF-LES-BAINS	242.000,00	45.929,00
KIERCHEFONG	5.000.000,00	981.406,52
MUSÉE D'ART MODERNE GRAND-DUC JEAN	non déterminé	28.500,00
MY ENERGY (GIE)	289.118,00	89.118,00
OFFICE DU DUCROIRE	non déterminé	370.682.901,00
REHAZENTER	non déterminé	4.345.161.33
SERVIOR	24.170.411,00	14.846.368,00
SNCI	48.511.939,00	3.978.515,74
WDP Luxembourg S.A. (S.O.L.E.I.L. S.A.)	12.000.000,00	11.237.576,03
SUDCAL s.a.	18.000.000,00	9.875.513,73
TOTAL en EUR	9.940.962.648,22	7.912.947.479,14

Garanties financières accordées par l'État dans le cadre de la loi du 13 avril 1970 (loi de garantie)		
Société bénéficiaire de la garantie	Montant maximal autorisé	Montant en circulation au 31/12/2019
LUXAIRPORT s.a. - Aérogare et Parking	345.800.000,00	132.298.226,65
SOGIS s.à.r.l. - Maison de soins Wasserbillig	15.121.505,01	915.211,33
L'IMMOBILIÈRE CITÉ JUDICIAIRE 2025 s.à.r.l. - Cité judiciaire	151.117.684,00	53.289.114,41
IMMOBILIÈRE CAMPUS s.à.r.l. - Campus Geesseknäppchen	135.176.339,06	32.783.724,20
SCI DRÄI EECHELEN - Bâtiment MUDAM	89.300.000,00	41.934.348,79
L'IMMOBILIÈRE TUDOR s.à.r.l. - Bâtiment du CRP TUDOR	15.286.497,11	6.611.522,71
IMMO EEBM 2031 s.à.r.l. - École Européenne Bertrange / Mamer	118.500.000,00	131.775.276,59
IMMO CPE BM 2031 s.à.r.l. - Centre Polyvalent de l'Enfance Bertrange / Mamer	118.500.000,00	14.984.270,21
IMMO CSC KIRCHBERG - Centre national sportif et culturel	97.937.423,93	25.910.083,04
L'IMMOBILIÈRE JUSTICIA 2026 s.à.r.l. - 4e extension Palais Cours de Justice CE	343.250.000,00	125.500.838,59
L'IMMOBILIÈRE JUSTICIA 2026 s.à.r.l. - Mise à niveau des annexes A, B et C	88.000.000,00	33.289.463,31
L'IMMOBILIÈRE JUSTICIA TOUR 3 s.à.r.l.	161.179.000,00	19.720.980,08
L'IMMOBILIÈRE JEAN MONNET 2 s.à.r.l. - Bâtiment Jean Monnet 2	580.000.000,00	759.515,79
TOTAL en EUR	2.259.168.449,11	619.772.575,70
Total des garanties financières accordées par l'État	12.275.739.165,26	8.532.720.054,84

5.4. Contrôle des comptables extraordinaires

La section Gestion financière assure également le contrôle des comptables extraordinaires. Le contrôle de la Trésorerie se limite à la vérification des comptes bancaires qui, au regard de l'article 35(2) de la loi modifiée du 9 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État sont des comptes ouverts par la Trésorerie et mis à la disposition du comptable extraordinaire pour effectuer les opérations de recettes et dépenses dont il est chargé par arrêté ministériel.

La Trésorerie vérifie donc si les opérations inscrites dans le(s) décompte(s) de l'année N ainsi que les excédents y calculés correspondent aux soldes disponibles sur comptes bancaires et en caisse physique en fin d'année. À cet effet un bilan de contrôle est établi au 31.12. de l'année N.

À la fin de l'année 2019, 75 comptables extraordinaires opéraient sur des comptes bancaires à Luxembourg, tandis que 48 comptables extraordinaires opéraient à l'étranger.

Notons encore que le contrôle de la Trésorerie de l'État diffère quant à sa finalité de celui effectué par la Direction du contrôle financier (DCF) et qu'il est complémentaire à ce dernier. Une proposition de décharge de la part de la Trésorerie de l'État ne peut donc porter préjudice aux conclusions du contrôle effectué par la DCF. Ce n'est qu'au vu des conclusions des deux contrôles que le ministre des Finances prendra sa décision sur la décharge du comptable extraordinaire.

6. SECTION CAISSE DE CONSIGNATION

6.1. Introduction

Pour la Caisse de consignation, la vue synthétisée sur le Bilan se présente au 31.12.2019 de la manière suivante :

ACTIF		
	2019	2018
Immobilisations corporelles	237.325,31	231.302,98
CRÉANCES	91.821.672,53	77.818.807,60
Créances en intérêts débiteurs	45.288,89	36.338,86
Créances en frais de garde	11.305.879,08	11.373.578,29
Créances en taxe de consignation	80.495.631,99	66.469.836,67
Créances pour frais à déduire net	-25.127,43	-60.946,22
ACTIFS MOBILIERS	1.695.652.868,95	1.701.611.086,81
Avoirs en numéraire	1.641.278.192,09	1.669.286.761,00
Valeurs mobilières	54.374.676,86	32.324.325,81
TOTAL DE L'ACTIF	1.787.711.866,79	1.779.661.197,39
PASSIF		
CAPITAL	110.974.475,76	92.371.313,63
Résultat reporté	110.974.475,76	92.371.313,63
DETTES	1.659.108.125,64	1.668.686.721,63
Consignations individuelles	1.618.940.597,77	1.633.603.872,87
Produits dus aux consignations	34.689.798,52	30.854.187,77
Consignations en attente	4.908.465,47	4.227.212,74
Fournisseurs	569.263,88	1.448,25
TOTAL DU PASSIF	1.770.082.601,40	1.761.058.035,26
Résultat à reporter	17.629.265,39	18.603.162,13

La Caisse de consignation a fait face à une demande croissante de consignations, vu les dispositions légales en vigueur. Il s'agit particulièrement de consignations relatives aux créanciers. Ces consignations sont déposées par les établissements financiers qui clôturent leurs activités au Luxembourg.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES		
	2019	2018
<i>Charges et produits incombant à la Caisse</i>	4.802.265,69	4.391.367,63
Intérêts perçus/payés/comptes bancaires	5.698.102,15	3.998.714,89
Frais de gestion des comptes bancaires	-672,53	-1.098,55
Autres frais	-999.999,15	0,00
Différences de change	104.835,22	393.751,29
<i>Produits et Charges calculés</i>	12.826.999,70	14.211.794,50
Intérêts de consignations individuelles	-3.869.062,13	-3.043.209,25
Taxe de consignation	16.696.061,83	17.255.003,75
TOTAL : PROFITS ET PERTES	17.629.265,39	18.603.162,13

Pour la Caisse de consignation, une gestion financière active a également eu lieu et les fonds ont été placés aux meilleures conditions de marché, de manière à limiter l'impact des intérêts négatifs actuellement appliqués.

6.2. Détail du bilan et du compte de pertes et profits (en EUR)

ACTIFS IMMOBILISÉS		
	Débit en EUR	Crédit en EUR
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Immobilisations corporelles (immeuble)	236.097,61	0,00
Autres éléments / collection / œuvres	1.227,70	0,00
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISÉS :	237.325,31	
CRÉANCES		
<i>Créances en frais de garde</i>		
Créances en frais de garde – EUR	8.342.509,13	0,00
Créances en frais de garde – USD	2.493.559,92	0,00
Créances en frais de garde – GBP	200.109,71	0,00
Créances en frais de garde – JPY	9.266,89	0,00
Créances en frais de garde – CHF	43.750,62	0,00
Créances en frais de garde – AUD	3.703,06	0,00
Créances en frais de garde – DKK	13.899,43	0,00
Créances en frais de garde – CAD	28.985,30	0,00
Créances en frais de garde – SGD	146,23	0,00
Créances en frais de garde – ZAR	4.872,07	0,00
Créances en frais de garde – NOK	131.635,62	0,00
Créances en frais de garde – CZK	437,30	0,00
Créances en frais de garde – SEK	18.601,42	0,00
Créances en frais de garde – HKD	914,81	0,00
Créances en frais de garde – THB	13.400,39	0,00
Créances en frais de garde – PLN	87,18	0,00
Total :	11.305.879,08	
<i>Créances en taxe de consignation</i>		
Créances en taxe de consignation – EUR	64.091.740,00	0,00
Créances en taxe de consignation – USD	14.130.621,02	0,00
Créances en taxe de consignation – GBP	949.922,16	0,00
Créances en taxe de consignation – JPY	42.893,27	0,00
Créances en taxe de consignation – CHF	407.819,11	0,00
Créances en taxe de consignation – AUD	39.030,64	0,00
Créances en taxe de consignation – DKK	69.662,08	0,00
Créances en taxe de consignation – CAD	84.846,56	0,00
Créances en taxe de consignation – SGD	108.213,83	0,00
Créances en taxe de consignation – ZAR	11.383,36	0,00
Créances en taxe de consignation – NOK	431.635,32	0,00
Créances en taxe de consignation – CZK	881,33	0,00
Total :	80.495.631,99	

	<u>Débit en EUR</u>	<u>Crédit en EUR</u>
<i>Créances pour frais à déduire net</i>		
Intérêts négatifs versés à des tiers – JPY	4.027,67	0,00
Intérêts négatifs versés à des tiers – CHF	290.857,72	0,00
Intérêts négatifs versés à des tiers – DKK	42.800,92	0,00
Intérêts négatifs versés à des tiers – SEK	16.326,13	0,00
Total :	354.012,44	
<i>Créances en intérêts</i>		
Créances en intérêts débiteurs calculés – EUR	22.492,87	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – USD	19.624,05	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – GBP	128,21	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – CHF	724,28	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – AUD	43,94	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – DKK	0,78	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – CAD	373,36	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – SGD	0,14	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – ZAR	21,78	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – NOK	1.848,01	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – SEK	15,35	0,00
Créances en intérêts débiteurs calculés – HKD	9,50	0,00
Total :	45.288,89	
TOTAL DES CRÉANCES :	92.200.812,40	
ACTIFS MOBILIERS		
<i>Avoirs en numéraire</i>		
BCEE compte courant – EUR	116.960.143,15	0,00
BCEE compte courant – USD	0,00	5.530.029,31
BCEE compte courant – GBP	110.320,17	0,00
BCEE compte courant – JPY	611.063,15	0,00
BCEE compte courant – CHF	9.512.831,98	0,00
BCEE compte courant – AUD	35.972,62	0,00
BCEE compte courant – DKK	1.327.529,42	0,00
BCEE compte courant – CAD	8.698,07	0,00
BCEE compte courant – SGD	0,00	131.798,67
BCEE compte courant – ZAR	4.207,47	0,00
Transitoire BCEE EUR 0038/6000-3	0,00	1.219.411,38
Transitoire BCEE USD 0295/6500-4	0,00	3.898.569,98
Transitoire BCEE AUD 0022/5276-1	0,00	18.442,45
<i>Avoirs en numéraire</i>		
BCEE compte courant – NOK	944,84	0,00
BCEE compte courant – CZK		2.449,36
KBLX compte courant – CZK	5.639,90	0,00
BCEE compte courant – HUF	48.390,26	0,00
BCEE compte courant – SEK	730.473,53	0,00
BCEE compte courant – HKD		2.298,52

	Débit en EUR	Crédit en EUR
BCEE compte courant – NZD	8.216,79	0,00
DEXIA-BIL compte courant – THB	255.936,54	0,00
BCEE compte courant – PLN	5.739,68	0,00
BCEE compte courant BCCI – USD	9.815.746,43	0,00
BCEE compte courant – TRY	25.207,79	0,00
BCEE compte à terme – EUR	1.312.106.732,76	0,00
BCEE compte à terme – USD	175.734.223,20	0,00
BCEE compte à terme – GBP	14.898.880,44	0,00
BCEE compte à terme – AUD	1.146.855,32	0,00
BCEE compte à terme – CAD	945.961,63	0,00
BCEE compte à terme – SGD	1.775.688,73	0,00
BCEE compte à terme – ZAR	429.450,87	0,00
BCEE compte à terme – NOK	302.942,26	0,00
BCEE compte à terme – HKD	204.504,40	0,00
BCEE compte à terme – NZD	103.530,98	0,00
BCEE compte à terme – PLN	234.686,69	0,00
CCPL – EUR	4.975.937,39	0,00
Transitoire CCPL – EUR		245.264,70
Total :	1.641.278.192,09	
<i>Valeurs mobilières</i>		
Valeurs mobilières (Titres) – EUR	45.209.820,91	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – USD	7.053.904,10	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – GBP	24.046,54	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – JPY	353.355,72	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – AUD	53.259,76	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – CAD	15.248,19	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – ZAR	8.032,76	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – NOK	1.542.926,78	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – SEK	79.271,18	0,00
Valeurs mobilières (Titres) – HKD	34.810,92	0,00
Total :	54.374.676,86	
TOTAL DES ACTIFS MOBILIERS :	1.695.652.868,95	
TOTAL DE L'ACTIF (corrigé de l'écart de conversion) :	1.788.091.006,66	
Résultat de l'exercice		17.629.265,39
Résultat reporté		110.974.475,76

DETTES		
	Débit en EUR	Crédit en EUR
<i>Consignations individuelles</i>		
Consignations - EUR	0,00	1.407.571.017,15
Consignations - USD	0,00	177.351.001,38
Consignations - GBP	0,00	14.264.281,87
Consignations - JPY	0,00	968.257,61
Consignations - CHF	0,00	9.590.672,56
Consignations - AUD	0,00	1.156.592,71
Consignations - DKK	0,00	1.389.701,98
Consignations - CAD	0,00	979.481,66
Consignations - SGD	0,00	1.641.487,71
Consignations - ZAR	0,00	360.525,94
Consignations - NOK	0,00	1.937.792,83
Consignations - CZK	23.616,27	0,00
Consignations - HUF	0,00	46.765,59
Consignations - SEK	0,00	836.775,59
Consignations - HKD	0,00	234.416,51
Consignations - NZD	0,00	111.619,17
Consignations - THB	0,00	256.418,00
Consignations - PLN	0,00	242.197,99
Consignations - TRY	0,00	25.207,79
Total :		1.618.940.597,77
<i>Fruits / produits dus aux consignations</i>		
Dettes intérêts en créditeurs calculés - EUR	0,00	17.794.959,57
Dettes intérêts en créditeurs calculés - USD	0,00	15.533.516,25
Dettes intérêts en créditeurs calculés - GBP	0,00	817.763,97
Dettes intérêts en créditeurs calculés - JPY	0,00	4.781,77
Dettes intérêts en créditeurs calculés - CHF	0,00	18.321,40
Dettes intérêts en créditeurs calculés - AUD	0,00	74.760,66
Dettes intérêts en créditeurs calculés - DKK	0,00	27.208,13
Dettes intérêts en créditeurs calculés - CAD	0,00	93.801,48
Dettes intérêts en créditeurs calculés - SGD	0,00	2.443,79
Dettes intérêts en créditeurs calculés - ZAR	0,00	81.588,62
Dettes intérêts en créditeurs calculés - NOK	0,00	196.016,96
Dettes intérêts en créditeurs calculés - CZK	0,00	244,94
Dettes intérêts en créditeurs calculés - SEK	0,00	42.171,66
Dettes intérêts en créditeurs calculés - HKD	0,00	1.690,84
Dettes intérêts en créditeurs calculés - NZD	0,00	75,40
Dettes intérêts en créditeurs calculés - PLN	0,00	370,27
Dividendes optionnelles en actions - EUR	0,00	82,81
Total :		34.689.798,52

	<u>Débit en EUR</u>	<u>Crédit en EUR</u>
<i>Consignations en attente</i>		
Transitoire consignations	0,00	4.908.465,47
Total :		4.908.465,47
<i>Fournisseurs</i>		
Fournisseurs secteur privé - Luxembourg	0,00	476.688,83
Fournisseurs secteur public - Luxembourg	0,00	32,20
Fournisseurs secteur privé - Étranger	0,00	92.542,85
Total :		569.263,88
Écart de conversion	0,00	379.139,87
Total :		379.139,87
TOTAL DES DETTES :		1.659.487.265,51
REPORT DE RÉSULTAT :		110.974.475,76
TOTAL DU PASSIF :		1.788.091.006,66
CHARGES ET PRODUITS INCOMBANT À LA CAISSE		
<i>Intérêts perçus / payés sur comptes bancaires</i>		
Intérêts débiteurs de la Caisse de consignation	161.635,35	0,00
Intérêts créditeurs de la Caisse de consignation	0,00	5.859.737,50
Total :		5.698.102,15
<i>Frais de gestion des comptes bancaires</i>		
Frais sur comptes bancaires	672,53	0,00
Total :	672,53	
<i>Autres frais</i>		
Autres frais divers	999.999,15	0,00
Total :	999.999,15	
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS INCOMBANT À LA CAISSE (hors différence de change) :		4.697.430,47

CHARGES ET PRODUITS CALCULÉS		
<i>Intérêts des consignations individuelles</i>		
Intérêts créditeurs calculés	3.997.713,12	0,00
Intérêts débiteurs calculés	0,00	128.650,99
Total :	3.869.062,13	
Taxe de consignation	0,00	16.696.061,83
Total :		16.696.061,83
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CALCULÉS :		12.826.999,70
DIFFÉRENCES DE CHANGE		
Perte de change	103.873,09	0,00
Gain de change	0,00	208.708,31
Total :		104.835,22
SOLDE DU COMPTE PERTES ET PROFITS :		17.629.265,39

6.3. Catégories de consignations

La loi du 29 avril 1999 sur les consignations auprès de l'État permet de définir cinq catégories de consignations, dont les trois premières sont obligatoires et les deux autres volontaires, à savoir celles déposées en vertu :

- d'une loi ou d'un règlement ;
- d'une décision judiciaire ;
- d'une décision administrative ;
- des articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil ;
- de raisons relatives au créancier.

Les consignations déposées en vertu d'une loi ou d'un règlement

Pour chaque disposition légale pouvant engendrer une consignation dans la première catégorie, la Trésorerie de l'État, Caisse de consignation, a ouvert une rubrique spécifique. Les rubriques retenues sont les suivantes :

L001 - Article 813 du Code civil

L002 - Article 793 du nouveau Code de procédure civile

L003 - Articles 822, 824 et 875 du nouveau Code de procédure civile (Article 14, 16 et 67 de la loi du 2 janvier 1889 sur la saisie immobilière)

L004 - Article 479 du Code de commerce

L005 - Article 12 du titre II.- De la police rurale du décret du 28 septembre – 6 octobre 1791 concernant les biens et usages ruraux et la police rurale

L006 - Loi du 31 mars 1796 (11 germinal an IV) qui prescrit l'emploi des effets mobiliers déposés dans les greffes et conciergeries des tribunaux, à l'occasion de procès civils ou criminels terminés par jugement, ou à l'égard desquels l'action est prescrite

L007 - Loi du 20 décembre 1823 portant que les deniers appartenant à des présumés absents devront être versés dans la Caisse des consignations judiciaires

L008 - Article 2 de la loi du 18 décembre 1855 sur la détention préventive des étrangers (loi abrogée par la loi du 6 mars 2006)

L009 - Article 148 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

L010 - Article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

L011 - Article 203-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

L012 - Article 30 (5) de la loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil

L013 - Article 17, paragraphe 8 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques

L014 - Article 8 (5) de la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat

L015 - Article 26 du règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 1992 ayant trait à la déclaration et au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée

L016 - Article 146 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif

- L017 - Article 42 (8) de la loi modifiée du 27 novembre 1984 relative à la surveillance du secteur financier et Article 61 (8) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier
- L018 - Article 1 (4) du règlement grand-ducal du 4 février 2000 fixant les règles comptables pour les livres de la Caisse de consignation et le tarif pour la taxe de consignation
- L019 - Article 16 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques
- L020 - Articles 80 alinéa 2 et 287 du règlement grand-ducal du 24 mars 1989 concernant l'administration et le régime interne des établissements pénitentiaires
- L021 - Article 10 de la loi du 23 juillet 1991 ayant pour objet de réglementer les activités de sous-traitance
- L022 - Article 1601-9 du Code civil
- L023 - Article 8 (2) de la loi modifiée du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur
- L024 - Article 92 (7) de la loi du 13 juillet 2005 relative aux institutions de retraite professionnelle sous forme de sepcav et assep
- L025 - Article 7 (1) du règlement grand-ducal du 29 août 2003 relatif aux avertissements taxés et aux consignations en matière de navigation intérieure
- L026 - Article 60-6 (1) de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances
- L027 - Article 35 de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation
- L028 - Article 19 (4) de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque
- L029 - Article 50 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés
- L030 - Article 12 de la loi du 11 août 2006 relative à la lutte antitabac
- L031 - Article 66bis (4) de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
- L032 - Article 4 (8) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public et portant modification de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier
- L033 - Article 2186 du Code civil et 916 du nouveau Code de procédure civile paragraphe 5
- L034 - Article 6 (5) de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur
- L035 - Article 22 (3) C de la loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire
- L036 - Article 125 (3) C de la loi modifiée du 29 juin 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration
- L037 - Article 50 de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés

Des rubriques spécifiques supplémentaires seront ouvertes en cas de besoin.

Les consignations déposées en vertu d'une décision judiciaire

Pour chaque disposition légale pouvant engendrer une consignation dans la deuxième catégorie, la Trésorerie de l'État, Caisse de consignation, a également ouvert une rubrique spécifique. Les rubriques retenues sont les suivantes :

- J001 - Article 258 (2) premier tiret du nouveau Code de procédure civile
- J002 - Articles 467 et 476 du nouveau Code de procédure civile
- J003 - Article 703 du nouveau Code de procédure civile
- J004 - Article 59 du Code d'instruction criminelle
- J005 - Article 67. (2) du Code d'instruction criminelle
- J006 - Articles 120 et 122 du Code d'instruction criminelle
- J007 - Article 40 du décret du 18 juin 1811 contenant règlement pour l'administration de la justice en matière criminelle, de police correctionnelle et de simple police, et tarif général des frais
- J008 - Articles 28 et 35 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes
- J009 - Articles 29 et 36 de la loi du 15 mars 1979 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique
- J010 - Article 244 du nouveau Code de procédure civile
- J011 - Article 115 du nouveau Code de procédure civile
- J012 - Article 14, avant-dernier alinéa de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques
- J013 - Article 14, dernier alinéa de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques
- J014 - Article 1963 du Code civil
- J015 - Article 31. (5) du Code d'instruction criminelle
- J016 - Article 197-2. (2) du Code d'instruction criminelle
- J017 - Article 107 du Code d'instruction criminelle
- J018 - Article 356 alinéa 3 du Code de commerce
- J019 - Articles 107, 120 et 122 du Code d'instruction criminelle
- J020 - Article 726 du nouveau Code de procédure civile
- J021 - Exécution d'une décision de la Justice

Des rubriques spécifiques supplémentaires seront ouvertes en cas de besoin.

Les consignations déposées en vertu d'une décision administrative

Une rubrique spécifique a été attribuée respectivement aux ministères et aux administrations désireuses de déposer régulièrement des consignations administratives. Les rubriques retenues sont les suivantes :

A001 - Trésorerie de l'État

A002 - Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration - Direction de l'Immigration

A003 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des travaux publics, respectivement de l'Administration des Ponts et Chaussées

A004 - Administration de l'Enregistrement et des Domaines

A005 - Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

A006 - Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration

A007 - Inspection Générale de la Sécurité Sociale

A008 - Administration des Douanes et Accises

A009 - Administration judiciaire

A010 - Administration de l'Environnement

A011 - Administration des Contributions directes

A012 - Consignations administratives occasionnelles d'autres Ministères, Administrations et Services Publics

A013 - Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des travaux publics, Administration des Bâtiments publics

A014 - Office National du Remembrement

Les autres ministères, administrations et services étatiques ou communaux, susceptibles de prendre régulièrement une décision administrative en matière de consignation se verront attribuer une rubrique spécifique.

Les consignations déposées sur base des articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil

Les consignations volontaires déposées sur base des articles 1257 à 1263 ou 1264 de la catégorie 4 ne donnent pas lieu à une subdivision en rubriques.

Les consignations déposées pour des raisons relatives au créancier

Une rubrique collective a été retenue pour les sociétés, les établissements et les banques, qui déposent des consignations occasionnelles pour se libérer en toute sécurité pour des raisons relatives au créancier. Une rubrique spécifique est attribuée à chaque société, établissement ou banque désireux de déposer régulièrement des consignations dans la catégorie 5. Les rubriques retenues sont les suivantes :

0002 - Rubrique collective

0012 - Entreprise des Postes et Télécommunications – Service des CCP

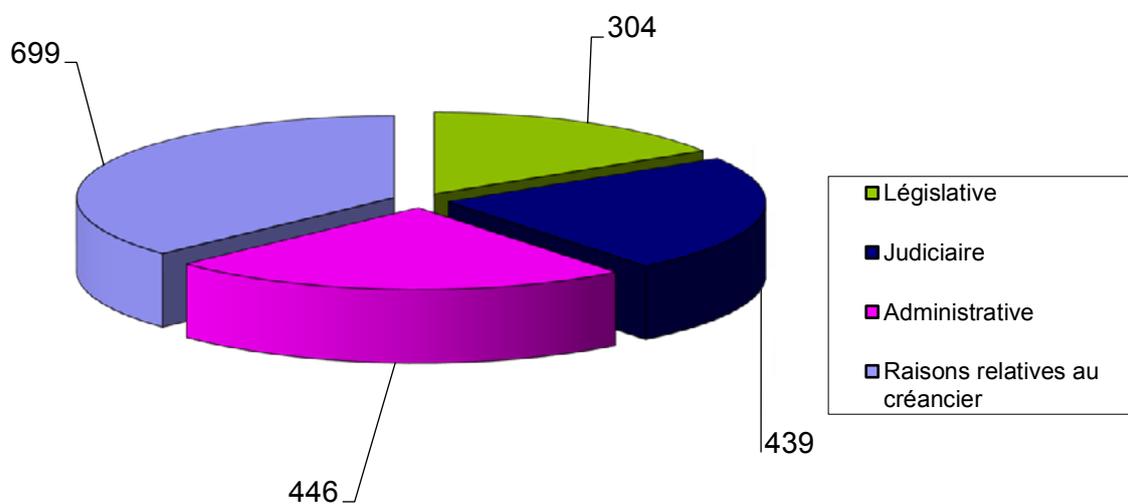
0022 - Entreprise des Postes et Télécommunications – Service Comptabilité

6.4. Inventaire des consignations

Nombre de consignations déposées au cours de l'exercice 2019

Le nombre des consignations déposées au cours de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Nombre des consignations
Législative :	304
Judiciaire :	439
Administrative :	446
Raisons relatives au créancier :	699
Nombre total des consignations déposées :	1.888



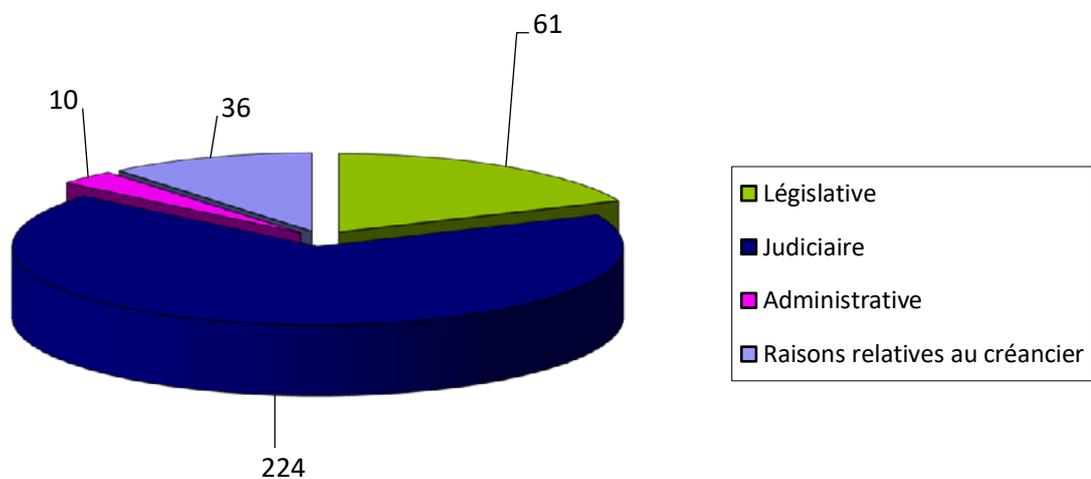
La répartition des consignations déposées au cours de l'exercice 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

Rubriques par catégorie et nombre de consignations déposées au cours de l'exercice 2019							
Législatives	Nombre	Judiciaires	Nombre	Administratives	Nombre	Raisons relatives au créancier	Nombre
L001	21	J001	21	A001	22	0002	544
L004	58	J002	13	A003	3	0012	155
L009	2	J004	267	A004	82		
L010	30	J005	20	A011	338		
L013	72	J006	68	A012	1		
L014	4	J009	2				
L015	20	J010	2				
L016	25	J011	3				
L017	1	J013	9				
L018	43	J015	31				
L019	13	J017	1				
L020	2	J018	1				
L022	1	J021	1				
L023	1						
L031	1						
L034	7						
L036	3						

Nombre de consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019

Le nombre des consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Nombre des consignations
Législative :	61
Judiciaire :	224
Administrative :	10
Raisons relatives au créancier :	36
Nombre total des consignations restituées :	331



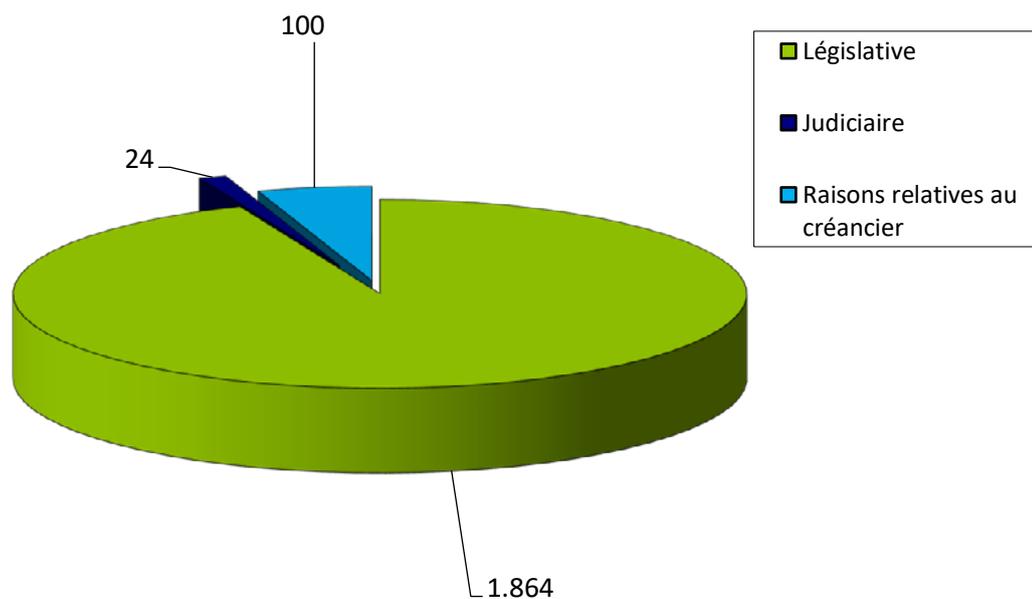
La répartition des consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

Rubriques par catégorie et nombre de consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019							
Législatives	Nombre	Judiciaires	Nombre	Administratives	Nombre	Raisons relatives au créancier	Nombre
L001	1	J001	7	A001	2	0002	33
L004	1	J002	10	A003	2	0012	3
L015	2	J004	167	A011	6		
L016	1	J005	2				
L018	9	J006	17				
L019	4	J013	1				
L022	1	J015	19				
L023	24	J020	1				
L034	15						
L036	3						

Nombre de restitutions partielles effectuées au cours de l'exercice 2019

Le nombre des restitutions partielles effectuées au cours de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Nombre des restitutions partielles
Législative :	1.864
Judiciaire :	24
Raisons relatives au créancier :	100
Nombre total des restitutions partielles :	1.988



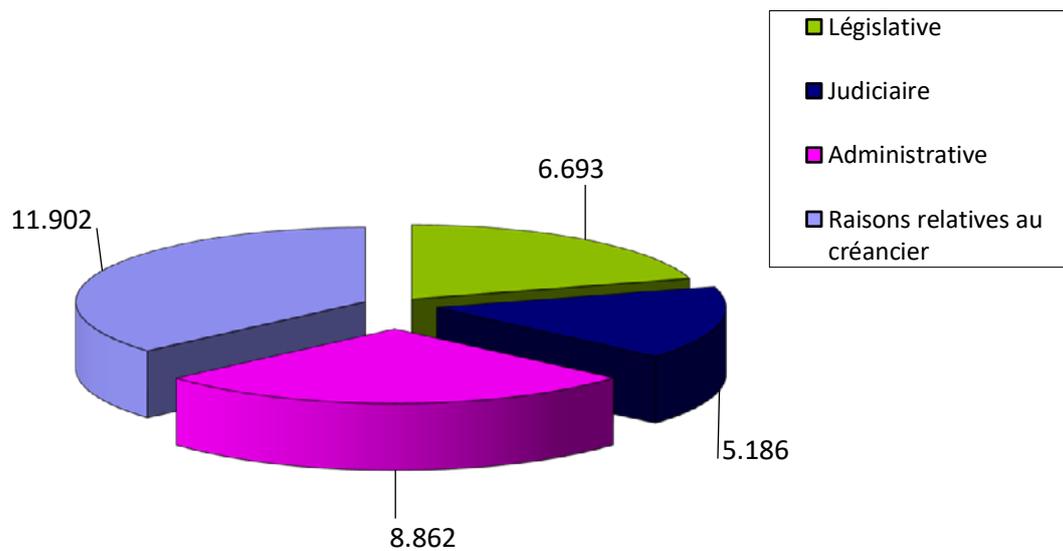
La répartition des restitutions partielles au cours de l'exercice 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

Rubriques par catégorie et nombres des restitutions partielles effectuées au cours de l'exercice 2019							
Législatives	Nombre		Judiciaires	Nombre		Raisons relatives au créancier	Nombre
L001	4		J002	3		0002	100
L004	21		J004	2			
L010	4		J005	16			
L016	245		J015	3			
L017	29						
L023	1						
L032	13						
L034	1.547						

Nombre de consignations en dépôt au 31 décembre 2019

Le nombre des consignations en dépôt au 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Nombre des consignations
Législative :	6.693
Judiciaire :	5.186
Administrative :	8.862
Raisons relatives au créancier :	11.902
Nombre total des consignations en dépôt :	32.643



La répartition du nombre des consignations en dépôt au 31 décembre 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

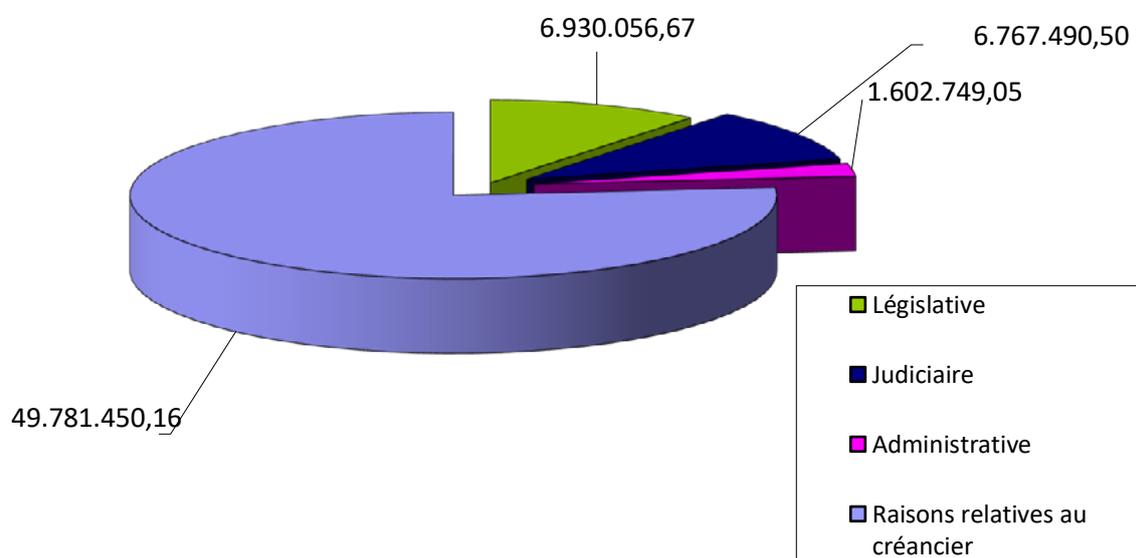
Rubriques par catégorie et nombres des consignations en dépôt au 31 décembre 2019							
Législatives	Nombre	Judiciaires	Nombre	Administratives	Nombre	Raisons relatives au créancier	Nombre
L001	206	J001	84	A001	1.011	0002	7.465
L002	1	J002	176	A002	47	0012	2.816
L004	850	J003	5	A003	160	0022	1.621
L006	4	J004	2.754	A004	1.847		
L008	746	J005	282	A005	15		
L009	30	J006	465	A006	1		
L010	386	J007	12	A007	10		
L013	624	J009	2	A008	926		
L014	35	J010	6	A009	4		
L015	96	J011	4	A010	9		
L016	1.461	J012	1	A011	4.822		
L017	59	J013	203	A012	7		
L018	650	J015	1.174	A014	3		
L019	150	J016	1				
L020	136	J017	4				
L022	6	J018	6				
L023	517	J019	3				
L028	2	J021	4				
L029	1						
L031	3						
L032	7						
L033	1						
L034	719						
L035	1						
L037	2						

Valeur comptable des consignations déposées au cours de l'exercice 2019

Par valeur comptable d'une consignation il a lieu d'entendre la valeur des biens consignés au moment du dépôt. Sur base de cette valeur, la Trésorerie de l'État, Caisse de consignation, calcule les frais de garde forfaitaires et la taxe de consignation.

La valeur comptable en euros des consignations déposées au cours de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)
Législative :	6.930.056,67
Judiciaire :	6.767.490,50
Administrative :	1.602.749,05
Raisons relatives au créancier :	49.781.450,16
Valeur comptable totale :	65.081.746,38



La répartition de la valeur comptable en euros des consignations déposées au cours de l'exercice 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

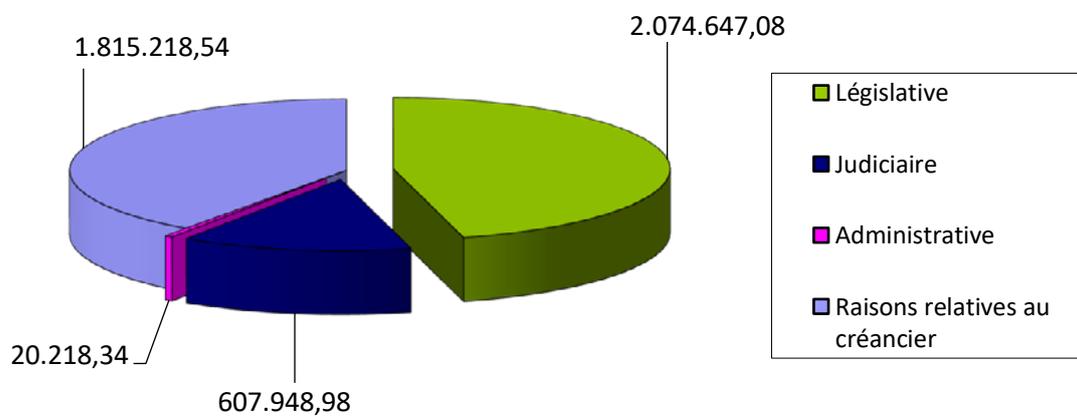
Rubriques par catégorie et valeur comptable en euros des consignations déposées au cours de l'exercice 2019					
Législatives	Valeur comptable en EUR	Judiciaires	Valeur comptable en EUR	Administratives	Valeur comptable en EUR
L001	984.839,97	J001	220.500,00	A001	22.172,81
L004	871.586,96	J002	161.000,00	A003	1.590,00
L009	1.647.851,57	J004	156.518,00	A004	6.831,97
L010	662.088,36	J005	4.379.367,61	A011	1.567.857,93
L013	48.644,50	J006	114.700,00	A012	4.296,34
L014	273.118,94	J009	292.941,73		
L015	159.006,00	J010	1.338.639,97		
L016	420.786,71	J011	14.008,09		
L017	28.881,22	J013	19.741,50		
L018	18.718,61	J015	48.159,30		
L019	996,00	J017	3.000,00		
L020	43.513,50	J018	7.620,32		
L022	2.000,00	J021	11.293,98		
L023	3.158,59				
L031	10.000,00				
L034	1.739.865,74				
L036	15.000,00				

Raisons relatives au créancier	Valeur comptable en EUR
0002	49.695.217,36
0012	86.232,80

Valeur comptable des consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019

La valeur comptable en euros des consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)
Législative :	2.074.647,08
Judiciaire :	607.948,98
Administrative :	20.218,34
Raisons relatives au créancier :	1.815.218,54
Valeur comptable totale :	4.518.032,94



La répartition de la valeur comptable en euros des consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

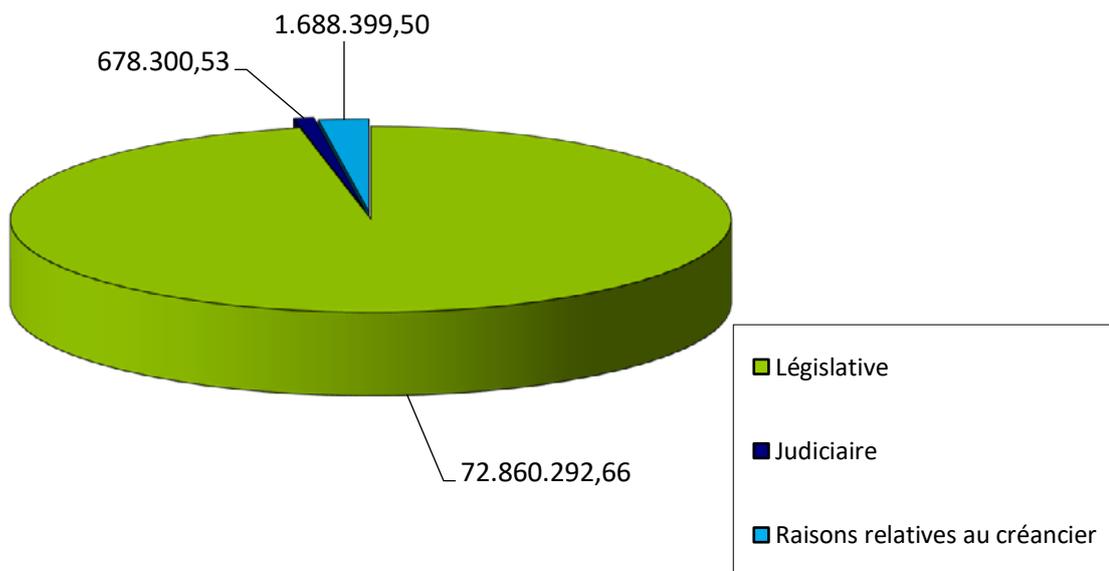
Rubriques par catégorie et valeur comptable en euros des consignations restituées intégralement au cours de l'exercice 2019					
Législatives	Valeur comptable en EUR	Judiciaires	Valeur comptable en EUR	Administratives	Valeur comptable en EUR
L001	8.151,61	J001	68.000,00	A001	655,20
L004	11.537,76	J002	69.300,00	A003	1.000,00
L015	4.350,00	J004	81.225,00	A011	18.563,14
L016	4.611,15	J005	240.468,77		
L018	4.498,15	J006	69.003,94		
L019	317,00	J013	85,00		
L022	453.632,40	J015	17.866,27		
L023	774.556,15	J020	62.000,00		
L034	797.992,50				
L036	15.000,00				

Raisons relatives au créancier	Valeur comptable en EUR
0002	1.810.526,20
0012	4.692,34

Valeur comptable des restitutions partielles effectuées au cours de l'exercice 2019

La valeur comptable en euros des restitutions partielles effectuées au cours de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)
Législative :	72.860.292,66
Judiciaire :	678.300,53
Raisons relatives au créancier :	1.688.399,50
Valeur comptable totale :	75.226.992,69



La répartition de la valeur comptable en euros des restitutions partielles au cours de l'exercice 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

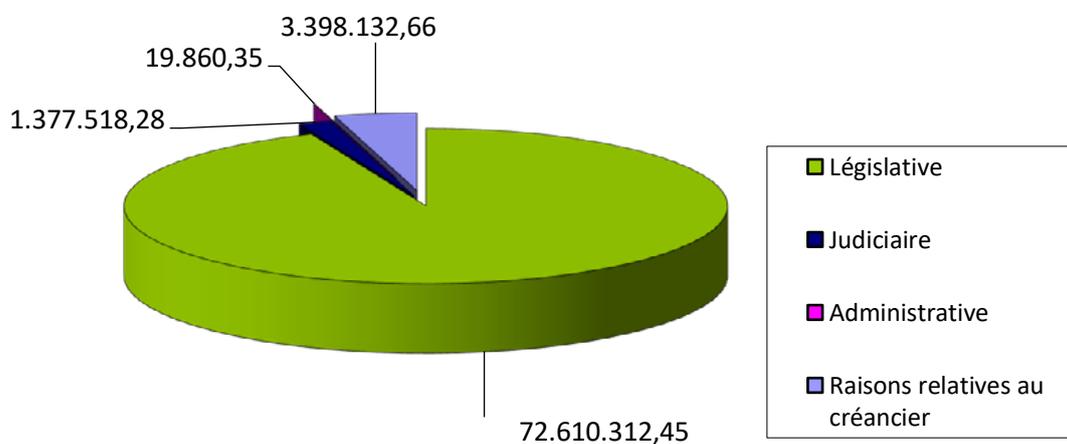
Rubriques par catégorie et valeur comptable en euros des restitutions partielles au cours de l'exercice 2019						
Législatives	Valeur comptable en EUR		Judiciaires	Valeur comptable en EUR	Raisons relatives au créancier	Valeur comptable en EUR
L001	13.506,31		J002	54.914,00	0002	1.688.399,50
L004	23.755,01		J004	1.000,00		
L010	93.210,36		J005	622.151,59		
L016	2.933.686,92		J015	234,94		
L017	78.654,35					
L023	110.349,96					
L032	69.787,16					
L034	69.537.342,59					

Valeur (nette) d'inventaire des restitutions effectuées au cours de l'exercice 2019

Par valeur (nette) d'inventaire d'une consignation il y a lieu d'entendre les soldes des comptes internes de la consignation destinés à recueillir la comptabilisation de la valeur des biens consignés au moment du dépôt ou des sommes acquises en lieu et place de ces biens, des fruits et produits, des frais de garde et de la taxe de consignation. Sur base des soldes de ces comptes, la Trésorerie de l'État, Caisse de consignation, calcule pour les comptes qui portent sur des sommes d'argent les intérêts dus à la consignation.

La valeur (nette) d'inventaire en euros des restitutions effectuées au cours de l'exercice 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur (nette) d'inventaire (en EUR)
Législative :	72.610.312,45
Judiciaire :	1.377.518,28
Administrative :	19.860,35
Raisons relatives au créancier :	3.398.132,66
Valeur (nette) d'inventaire totale :	77.405.823,74



La répartition de la valeur (nette) d'inventaire en euros des restitutions au cours de l'exercice 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

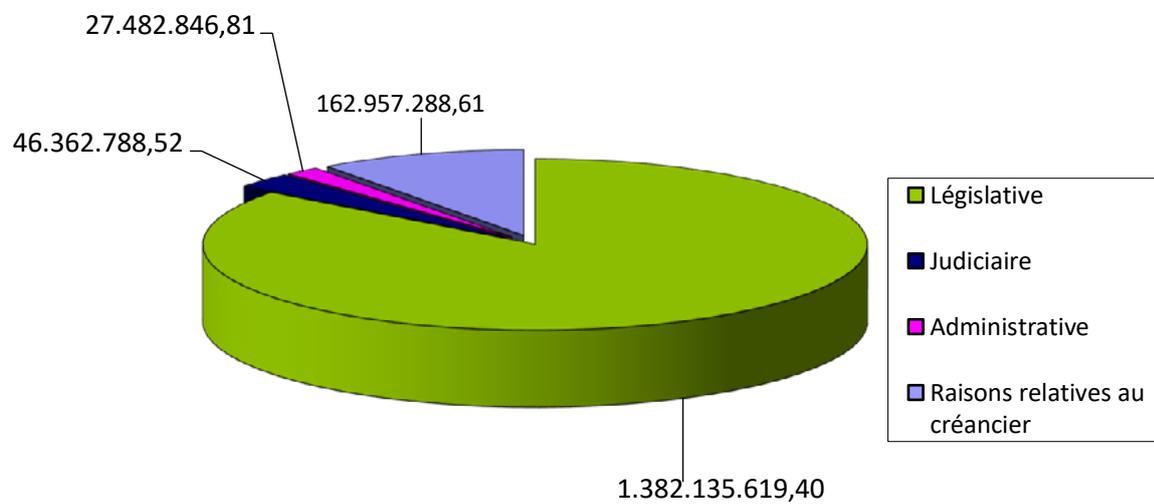
Rubriques par catégorie et valeur (nette) en euros d'inventaire des restitutions au cours de l'exercice 2019							
Législatives	Valeur (nette) en EUR		Judiciaires	Valeur (nette) en EUR		Administratives	Valeur (nette) en EUR
L001	21.614,80		J001	65.920,01		A001	652,79
L004	35.113,99		J002	123.510,78		A003	997,48
L010	91.819,56		J004	80.181,03		A011	18.210,08
L015	4.176,49		J005	963.983,46			
L016	2.736.106,06		J006	64.863,22			
L017	78.095,12		J013	82,13			
L018	4.478,12		J015	17.752,70			
L019	315,14		J020	61.224,95			
L022	450.230,13						
L023	848.250,00						
L032	66.532,98						
L034	68.258.600,91						
L036	14.979,15						

Raisons relatives au créancier	Valeur (nette) en EUR
0002	3.393.570,93
0012	4.561,73

Valeur comptable des consignations en dépôt au 31 décembre 2019

La valeur comptable en euros des consignations en dépôt au 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)
Législative :	1.382.135.619,40
Judiciaire :	46.362.788,52
Administrative :	27.482.846,81
Raisons relatives au créancier :	162.957.288,61
Valeur comptable totale :	1.618.938.543,34



La répartition de la valeur comptable en euros des consignations en dépôt au 31 décembre 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

Rubriques par catégorie et valeur comptable en euros des consignations en dépôt au 31 décembre 2019						
Législatives	Valeur comptable en EUR		Judiciaires	Valeur comptable en EUR	Administratives	Valeur comptable en EUR
L001	7.083.001,36		J001	821.355,60	A001	5.528.242,54
L002	12.992,09		J002	276.323,62	A002	72.681,76
L004	13.362.796,39		J003	283.204,96	A003	142.905,18
L006	6.821,34		J004	1.232.932,59	A004	1.273.457,42
L008	359.006,06		J005	38.633.527,38	A005	9.910,27
L009	3.717.244,11		J006	1.363.150,69	A006	1.193,83
L010	9.153.761,67		J007	100.481,71	A007	56.177,21
L013	243.662,72		J009	292.941,73	A008	90.991,26
L014	1.981.014,79		J010	2.190.477,58	A009	3.651,55
L015	2.180.006,00		J011	15.862,99	A010	41.210,50
L016	162.337.931,92		J012	2.478,94	A011	8.154.734,01
L017	83.929.754,05		J013	221.235,11	A012	12.107.141,16
L018	323.264,36		J015	779.469,66	A014	550,12
L019	31.332,95		J016	4.106,51		
L020	61.155,57		J017	24.500,00		
L022	81.916,09		J018	38.998,03		
L023	5.082.531,54		J019	3.600,00		
L028	583.730,52		J021	78.141,42		
L029	6.995,27					
L031	30.000,00					
L032	14.394.344,27					
L033	3.000,00					
L034	1.076.901.460,26					
L035	5.000,00					
L037	262.896,07					

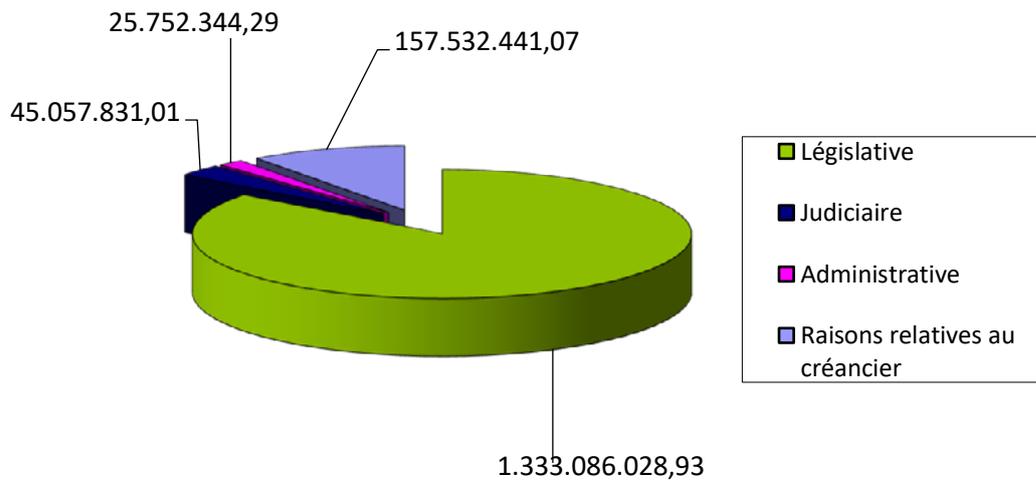
Raisons relatives au créancier	Valeur comptable en EUR
002	161.427.662,42
0012	1.346.582,97
0022	183.043,22

Il y a lieu de noter que 1.536,44 EUR et 517,99 EUR sont à ventiler à la valeur comptable des consignations en dépôt. Ce montant est dû à des écritures comptables ne se référant pas à des consignations, telles les différences de change générées lors de rapprochements par exemple.

Valeur (nette) d'inventaire des consignations en dépôt au 31 décembre 2019

La valeur (nette) d'inventaire en euros des consignations en dépôt au 31 décembre 2019 s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur (nette) d'inventaire (en EUR)
Législative :	1.333.086.028,93
Judiciaire:	45.057.831,01
Administrative:	25.752.344,29
Raisons relatives au créancier :	157.532.441,07
Valeur (nette) d'inventaire totale :	1.561.428.645,30



La répartition de la valeur (nette) d'inventaire en euros des consignations en dépôt au 31 décembre 2019 dans les catégories subdivisées en rubriques se présente de la façon suivante :

Rubriques par catégorie et valeur (nette) en euros d'inventaire des consignations en dépôt au 31 décembre 2019							
Législatives	Valeur (nette) en EUR		Judiciaires	Valeur (nette) en EUR		Administratives	Valeur (nette) en EUR
L001	6.688.451,95		J001	790.311,07		A001	5.230.122,90
L002	12.093,01		J002	256.766,02		A002	68.160,53
L004	12.742.720,73		J003	263.233,72		A003	132.447,28
L006	6.411,25		J004	1.166.914,11		A004	1.203.421,39
L008	338.910,62		J005	37.628.283,67		A005	9.153,85
L009	3.643.645,15		J006	1.295.558,44		A006	1.125,61
L010	8.627.381,31		J007	94.175,68		A007	52.282,97
L013	232.494,33		J009	290.500,53		A008	85.957,47
L014	1.902.548,80		J010	2.177.422,16		A009	3.158,66
L015	2.101.656,19		J011	15.728,50		A010	37.701,28
L016	153.684.130,63		J012	2.444,98		A011	7.764.656,71
L017	83.318.286,76		J013	213.233,89		A012	11.163.612,88
L018	306.400,68		J015	725.062,90		A014	542,76
L019	29.543,73		J016	3.747,29			
L020	59.706,91		J017	22.032,54			
L022	78.666,00		J018	36.322,19			
L023	4.755.399,59		J019	3.329,04			
L028	584.217,70		J021	72.764,28			
L029	6.878,67						
L031	27.767,50						
L032	13.649.900,81						
L033	1.573,02						
L034	1.040.026.894,14						
L035	4.816,52						
L037	255.532,93						

Raisons relatives au créancier	Valeur (nette) en EUR
0002	156.091.977,16
0012	1.271.648,66
0022	168.815,25

Comme pour la valeur comptable, il y a lieu de noter que 420,60 EUR sont à imputer aux différentes catégories de consignations. Ce montant provient d'écritures ne se référant pas à des consignations particulières. Ces opérations sont constituées des résultats de change par exemple.

La partie de la valeur (nette) d'inventaire des consignations en dépôt au 31 décembre 2019 constituée de devises hors de la zone euro se répartit comme suit :

Consignations libellées en	Valeur (nette) d'inventaire
AUD	1.809.246,98
CAD	1.577.427,39
CHF	9.812.317,29
CZK	132.741,82
DKK	9.514.445,86
EUR	1.352.837.039,39
GBP	10.912.728,86
HKD	2.083.414,10
HUF	14.320.902,00
JPY	110.830.270,00
NOK	12.589.838,66
NZD	179.583,46
PLN	970.753,28
SEK	7.030.109,02
SGD	2.561.669,41
THB	10.373.555,44
TRY	74.096,27
USD	221.664.129,32
ZAR	5.484.837,33

La Trésorerie de l'État, Caisse de consignation, ne court aucun risque de change du fait que toutes les dettes libellées en devises sont intégralement couvertes par des avoirs dans chaque devise concernée.

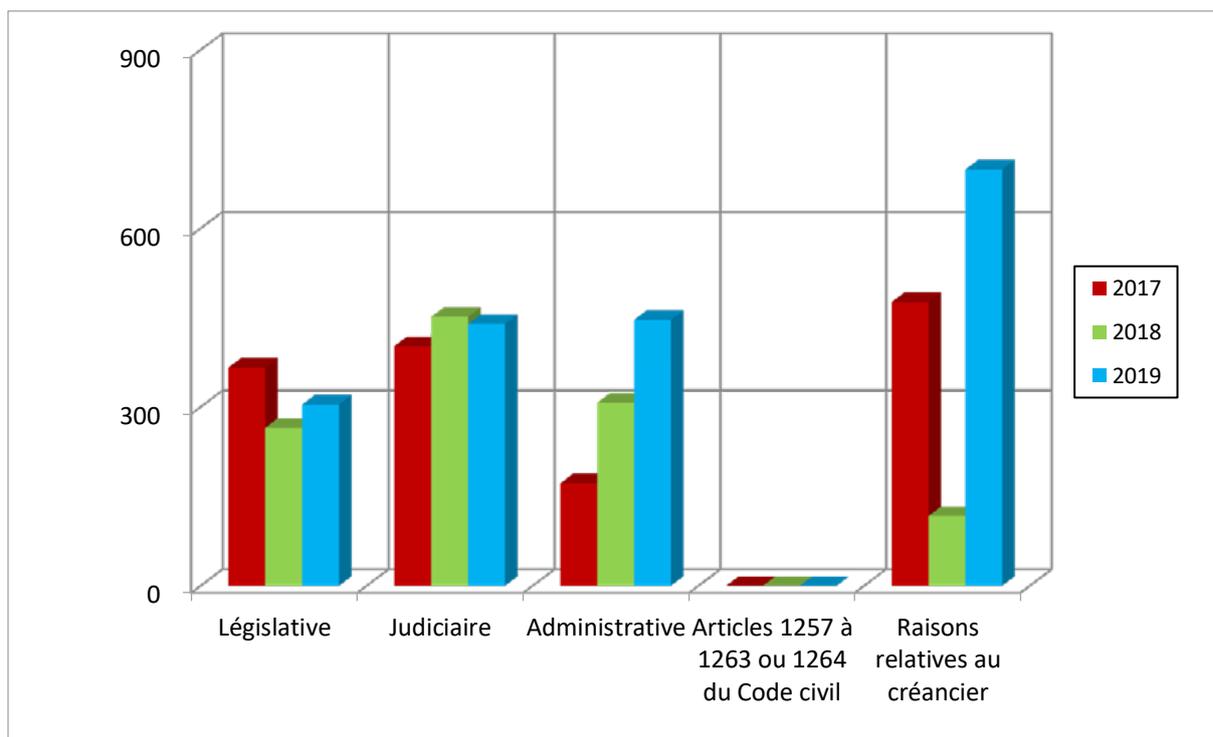
En ce qui concerne le compte courant BCEE en USD du Bilan 2019, son solde au 31.12.2019 s'élève à USD 391.633,81. La contrevaletur en EUR se situe à -5.530.029,31. Ce solde négatif en EUR provient de la réévaluation des sorties en USD qui ont eu lieu. Il y a lieu de noter que ces différences ne sont que des différences théoriques qui n'impactent pas la trésorerie de la Caisse de consignation, puisque cette dernière gère les consignations en devise et non pas en EUR.

COMPARAISONS DES TROIS DERNIERS EXERCICES CLÔTURÉS

Nombre de consignations déposées

La comparaison du nombre des consignations déposées au cours des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

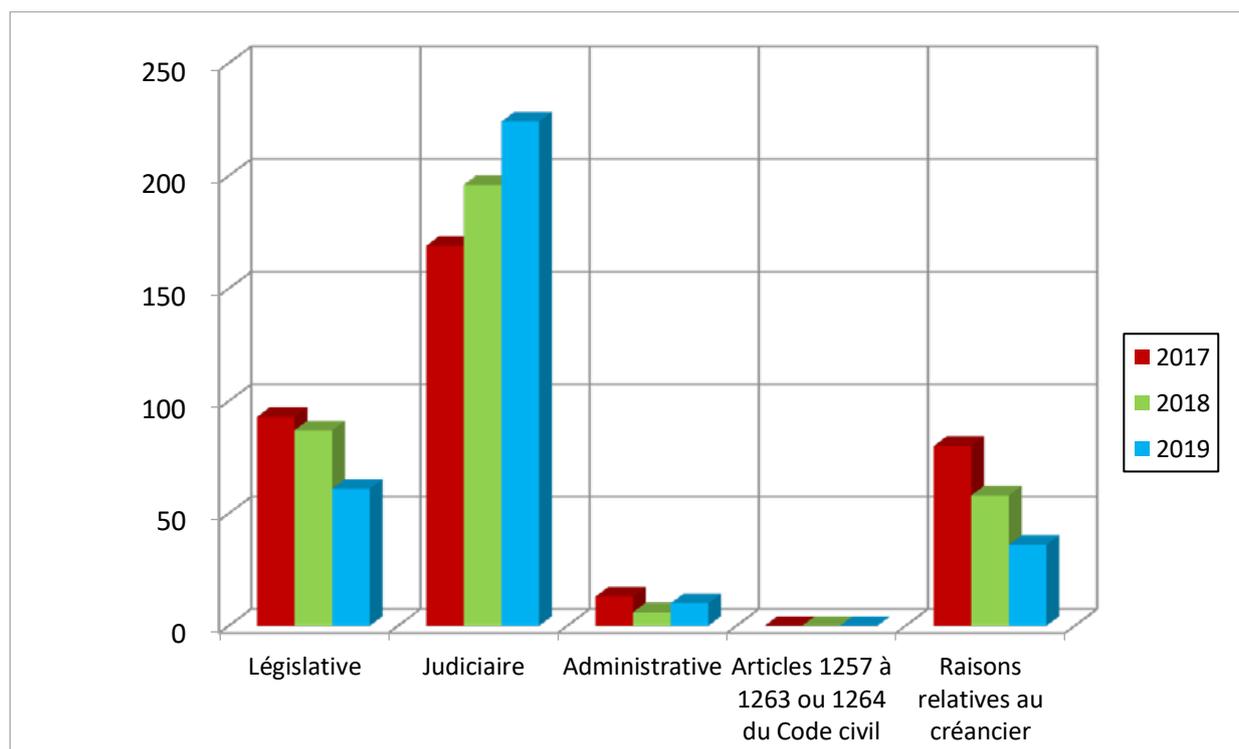
Catégorie des consignations	Nombre des consignations		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	366	265	304
Judiciaire :	402	451	439
Administrative :	172	307	446
Articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil :	0	0	0
Raisons relatives au créancier :	476	117	699
Nombre total des consignations déposées :	1.416	1.140	1.888



Nombre de consignations restituées intégralement

La comparaison du nombre des consignations restituées intégralement au cours des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Nombre des consignations		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	93	87	61
Judiciaire :	169	196	224
Administrative :	13	6	10
Articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil :	0	0	0
Raisons relatives au créancier :	80	58	36
Nombre total des consignations restituées :	355	347	331

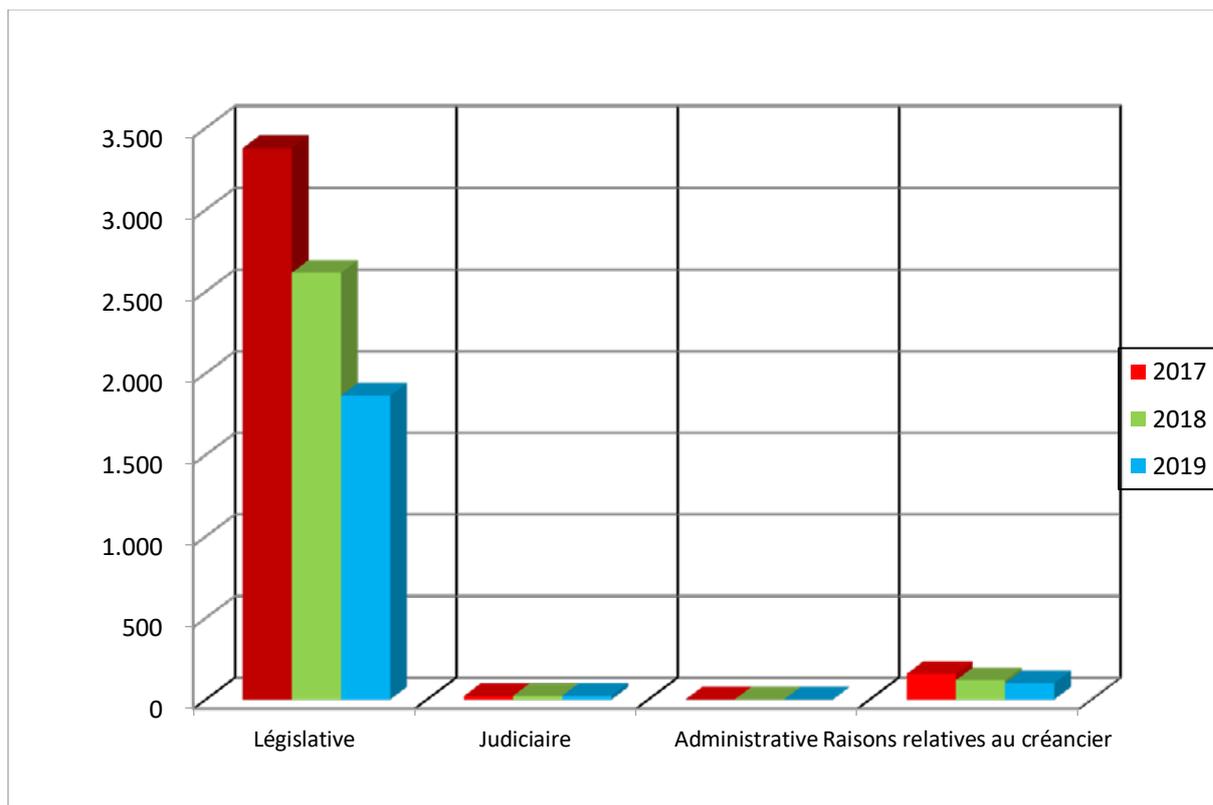


Nombre de restitutions partielles

La comparaison du nombre des restitutions partielles effectuées au cours des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Nombre des restitutions partielles		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	3.733	2.615	1.864
Judiciaire :	22	23	24
Administrative :	0	0	0
Raisons relatives au créancier :	157	118	100

Nombre total des restitutions partielles :	3.912	2.756	1.988
---	--------------	--------------	--------------

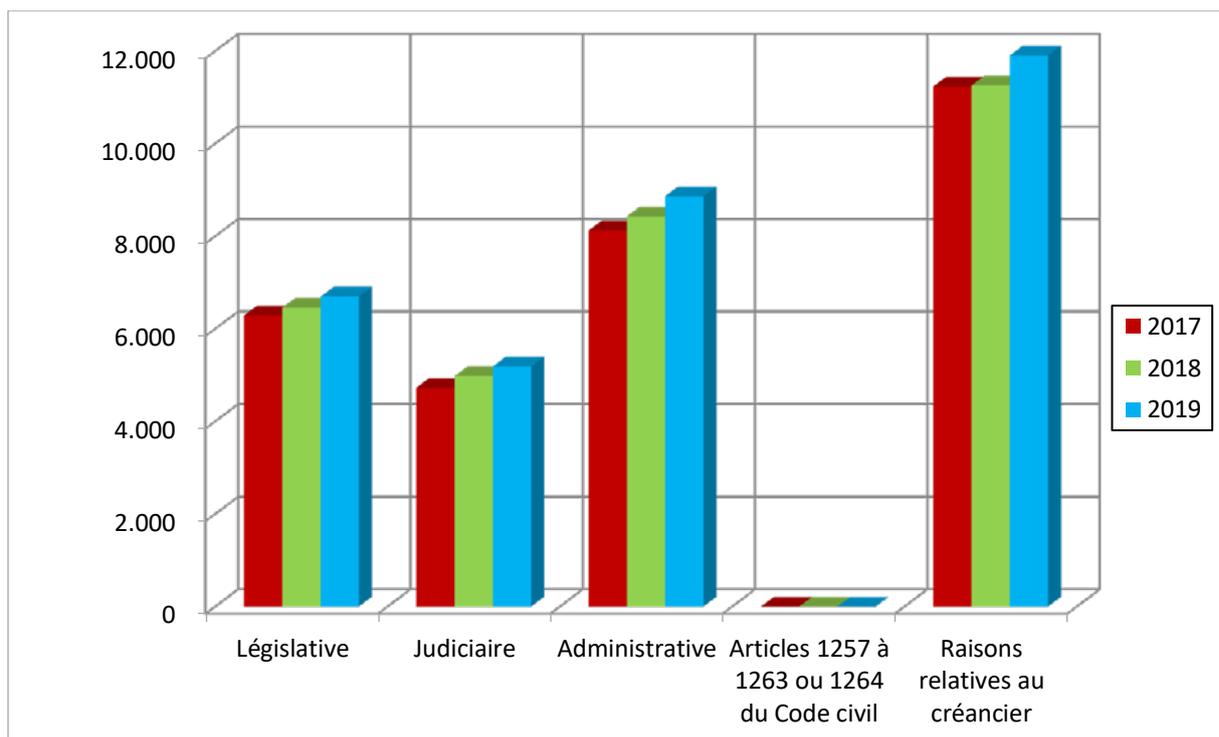


Nombre de consignations en dépôt à la fin de l'exercice

La comparaison du nombre des consignations en dépôt à la fin des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Nombre des consignations		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	6.287	6.455	6.693
Judiciaire :	4.725	4.975	5.186
Administrative :	8.125	8.426	8.862
Articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil :	0	0	0
Raisons relatives au créancier :	11.233	11.256	11.902

Nombre total des consignations en dépôt :	30.370	31.112	32.643
--	---------------	---------------	---------------

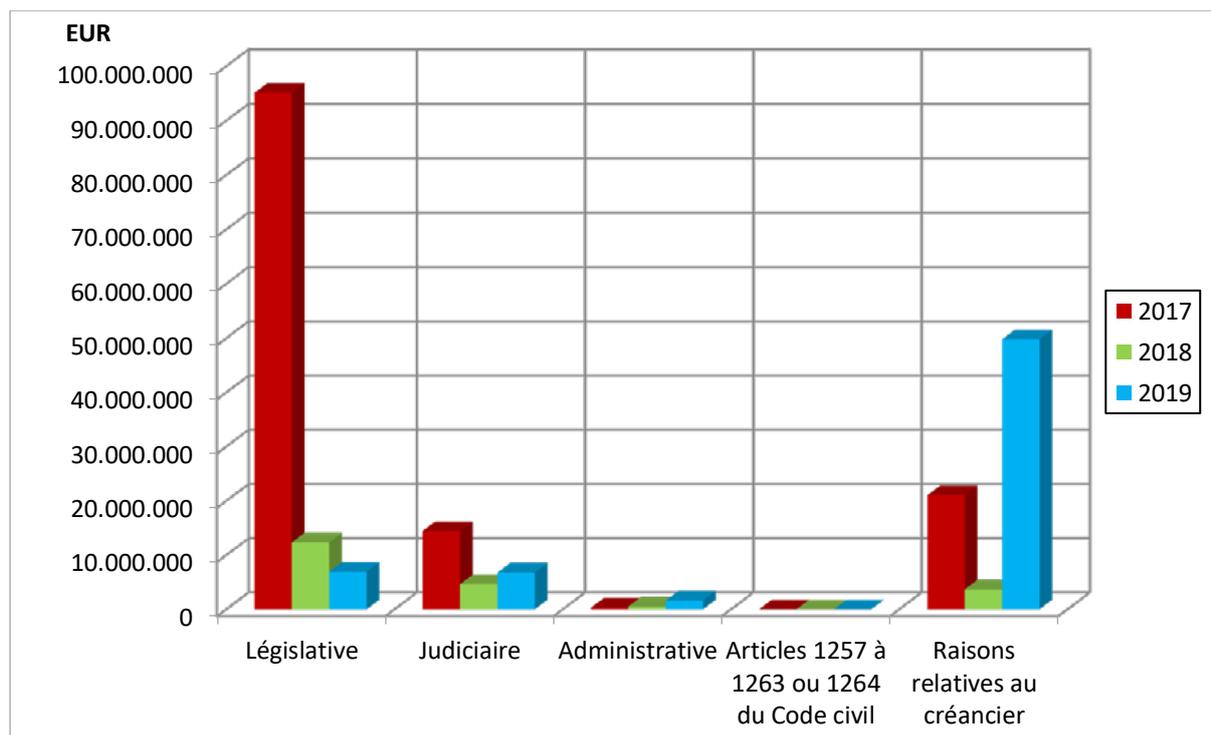


Valeur comptable des consignations déposées

La comparaison de la valeur comptable des consignations déposées au cours des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	95.089.614,53	12.328.417,55	6.930.056,67
Judiciaire :	14.437.213,55	4.614.988,16	6.767.490,50
Administrative :	299.080,68	502.190,49	1.602.749,05
Articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil :	0,00	0,00	0,00
Raisons relatives au créancier :	21.037.334,46	3.661.463,12	49.781.450,16

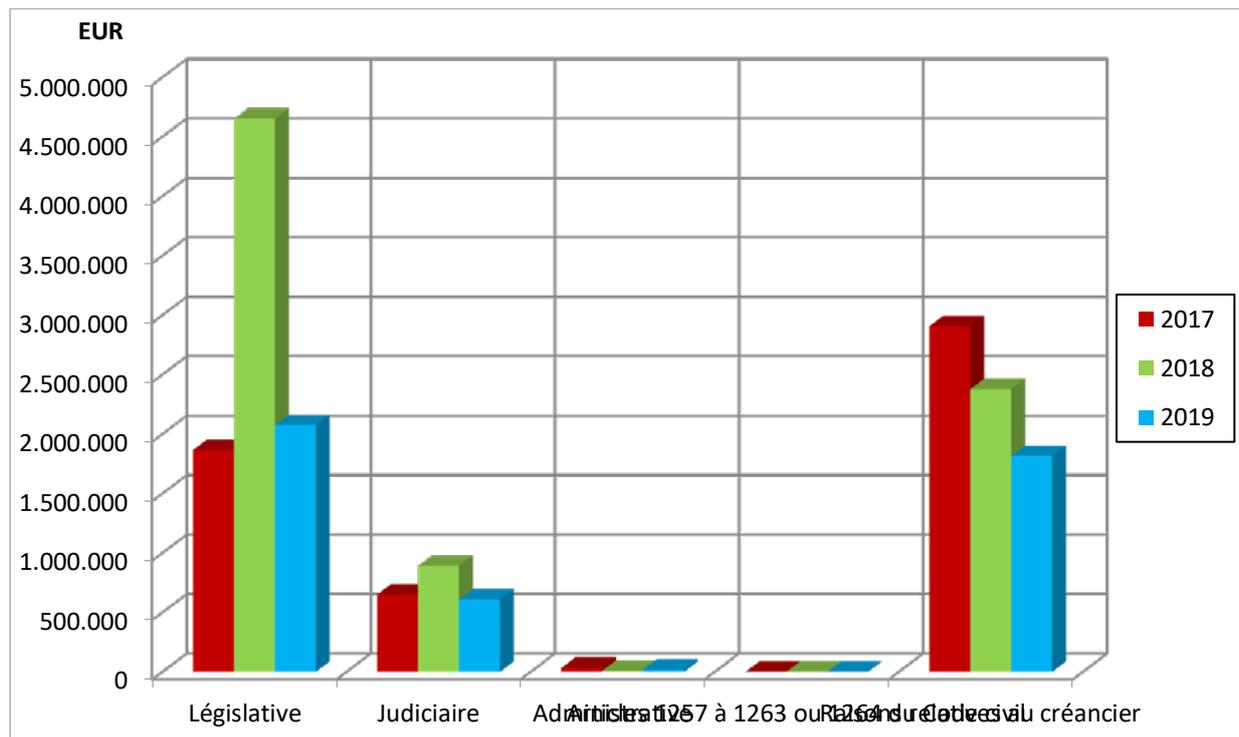
Valeur comptable totale :	130.863.243,22	21.107.059,32	65.081.746,38
----------------------------------	-----------------------	----------------------	----------------------



Valeur comptable des consignations restituées intégralement

La comparaison de la valeur comptable des consignations restituées intégralement au cours des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

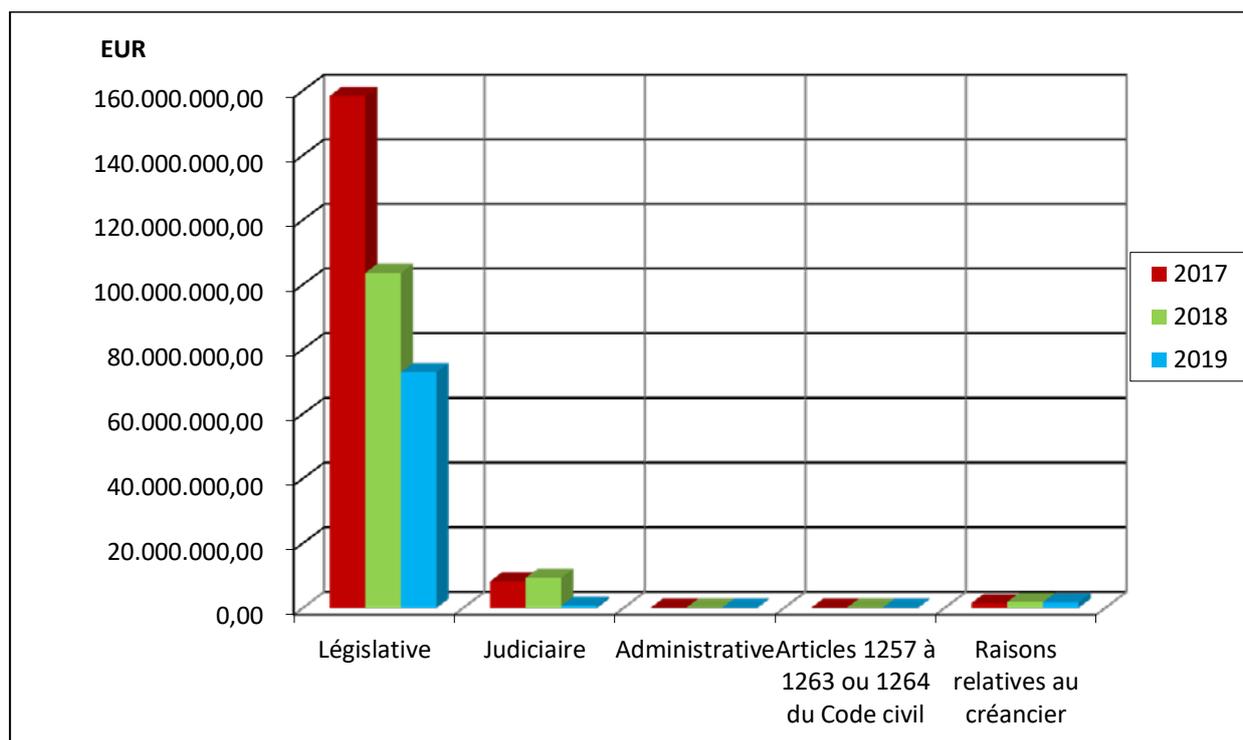
Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	1.865.549,61	4.651.580,60	2.074.647,08
Judiciaire :	650.691,14	891.470,89	607.948,98
Administrative :	33.275,68	9.594,90	20.218,34
Art. 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil :	0,00	0,00	0,00
Raisons relatives au créancier :	2.908.208,80	2.377.049,95	1.815.218,54
Valeur comptable totale :	5.457.725,23	7.929.696,34	4.518.032,94



Valeur comptable des restitutions partielles

La comparaison de la valeur comptable des restitutions partielles effectuées au cours des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

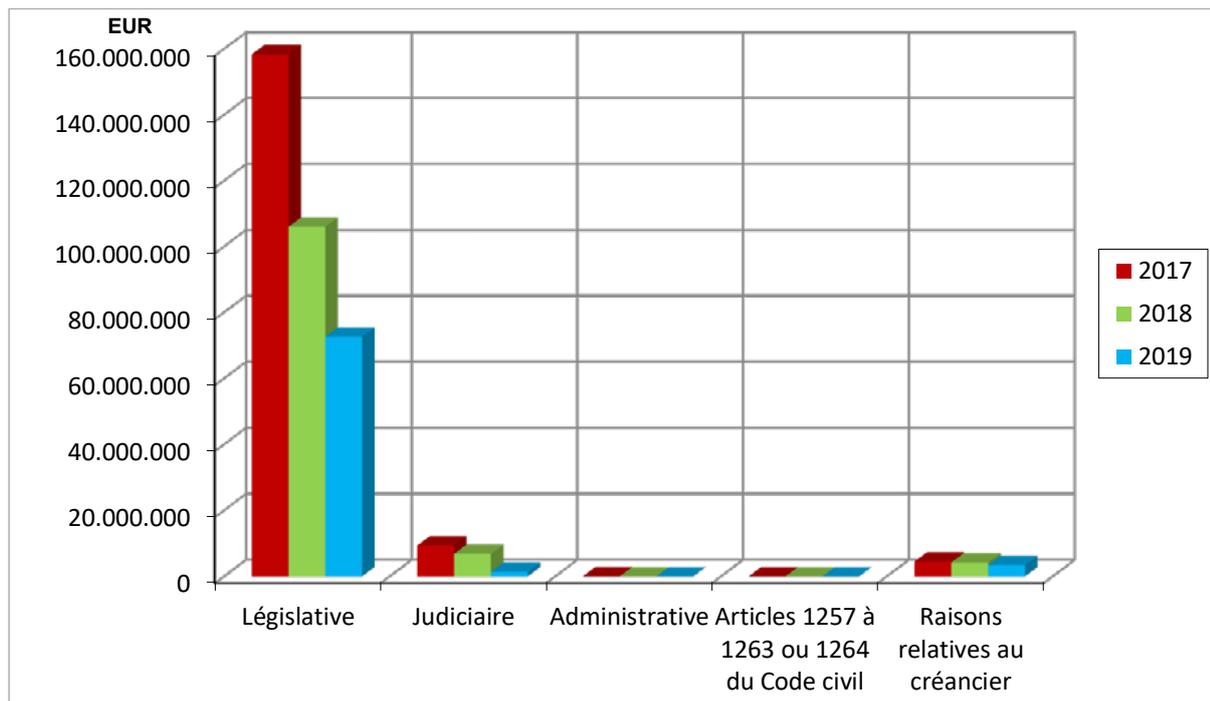
Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	158.367.857,36	103.622.311,16	72.860.292,66
Judiciaire :	8.212.463,07	9.283.305,01	678.300,53
Administrative :	0,00	0,00	0,00
Articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil :	0,00	0,00	0,00
Raisons relatives au créancier :	1.486.970,14	1.828.316,17	1.688.399,50
Valeur comptable totale :	168.067.290,57	114.733.932,34	75.226.992,69



Valeur (nette) d'inventaire des restitutions

La comparaison de la valeur (nette) d'inventaire des restitutions effectuées au cours des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

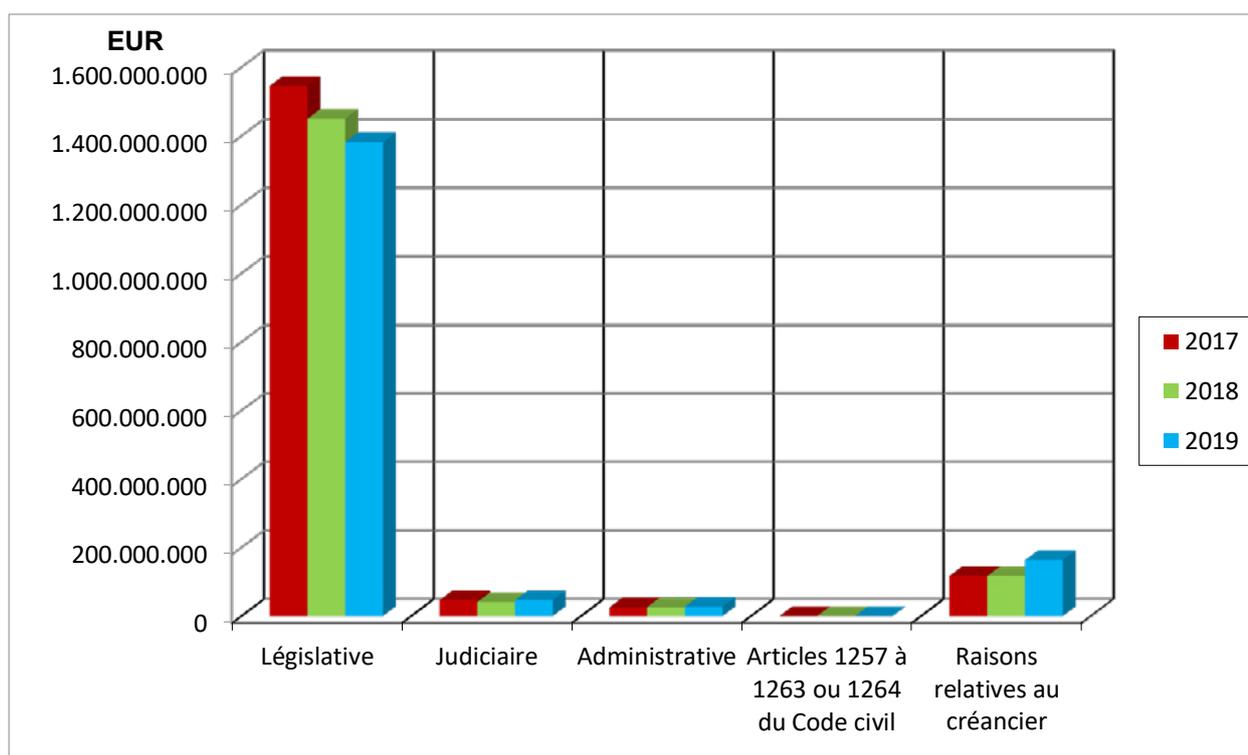
Catégorie des consignations	Valeur (nette) d'inventaire (en EUR)		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	158.307.711,36	105.954.651,88	72.610.312,45
Judiciaire :	9.403.887,40	6.783.593,05	1.377.518,28
Administrative :	32.828,80	9.468,55	19.860,35
Articles 1257 à 1263 ou 1264 du Code civil :	0,00	0,00	0,00
Raisons relatives au créancier :	4.461.869,93	4.211.872,28	3.398.132,66
Valeur (nette) d'inventaire totale :	172.206.297,49	116.959.585,76	77.405.823,74



Valeur comptable des consignations en dépôt à la fin de l'exercice

La comparaison de la valeur comptable des consignations en dépôt à la fin des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur comptable (en EUR)		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	1.546.101.700,86	1.450.140.502,47	1.382.135.619,40
Judiciaire :	46.441.335,27	40.881.547,53	46.362.788,52
Administrative :	25.407.720,49	25.900.316,10	27.482.846,81
Articles 1257 à 1263 ou 1264 Code civil :	0,00	0,00	0,00
Raisons relatives au créancier :	117.223.359,51	116.679.456,49	162.957.288,61
Valeur comptable totale :	1.735.174.116,13	1.633.601.822,59	1.618.938.543,34



Valeur (nette) d'inventaire des consignations en dépôt à la fin de l'exercice

La comparaison de la valeur (nette) d'inventaire des consignations en dépôt à la fin des 3 derniers exercices clôturés s'établit comme suit :

Catégorie des consignations	Valeur (nette) d'inventaire (en EUR)		
	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Législative :	1.515.850.421,45	1.409.791.305,14	1.333.086.028,93
Judiciaire :	42.263.920,20	39.834.546,18	45.057.831,01
Administrative :	24.196.620,14	24.432.864,73	25.752.344,29
Articles 1257 à 1263 ou 1264 Code civil :	0,00	0,00	0,00
Raisons relatives au créancier :	113.891.221,07	112.227.300,34	157.532.441,07

Valeur (nette) d'inventaire totale :	1.696.202.182,86	1.586.286.016,39	1.561.428.645,30
---	-------------------------	-------------------------	-------------------------

